

COLLECTION DES RAPPORTS

ÉVALUATION QUALITATIVE DU REVENU CONTRACTUALISÉ D'AUTONOMIE (RCA)

Étude réalisée pour le Ministère des Droits des femmes, de la Ville,
de la Jeunesse et des Sports

Léopold GILLES
Nelly GUISSÉ

■ JUILLET 2014





Ce rapport final a été rédigé par Nelly GUISSSE et Léopold GILLES

En collaboration avec : Elodie ALBEROLA, Marianne BRITTON (MB conseil), et le département des enquêtes du CREDOC (Françoise FUNEL, Sonia EUGENE, Malika EDDAHBI)



PLAN DU RAPPORT

I. L'EXPERIMENTATION	4
1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée	4
2. Objectifs et modalités de l'évaluation qualitative	5
i. Problématique et méthodologie mise en œuvre	5
II ENSEIGNEMENTS DE POLITIQUE PUBLIQUE	9
1. Résultats de l'évaluation	9
i. Les publics touchés par l'expérimentation	9
ii. Les effets du dispositif expérimenté.....	10
A) Une forte adhésion de principe des acteurs comme des bénéficiaires.....	10
1) Une allocation bienvenue dans un contexte de réduction des moyens pour les missions locales.....	10
2) Une allocation envisagée comme un moyen de desserrer les contraintes financières qui pèsent sur les parcours des jeunes	11
3) Une mise en œuvre jugée globalement simple	13
4) Au départ, des caractéristiques du dispositif jugées adaptées sur le principe par les conseillers et les jeunes.....	14
5) Appréhension du calcul de l'allocation et ciblage : des difficultés identifiées dès les premiers mois de l'expérimentation	16
B) Effets de l'expérimentation sur le public bénéficiaire.....	17
1) Des effets de l'allocation sur l'autonomie réelle et symbolique des jeunes.....	17
2) L'impact du RCA sur la relation d'accompagnement : un rythme plus soutenu mais un risque de dénaturation de la relation	28
3) Typologie des parcours des bénéficiaires : entre trajectoires ascendantes et stagnantes.....	36
CONCLUSION	47
Annexes	50
Annexe I : Répartition des Missions locales expérimentatrices au sein de chacune des classes.....	51
Annexe II : Guide d'entretien qualitatif- Acteurs ML – Vague 2	53
Annexe III : Guide d'entretien qualitatif- Bénéficiaires – Vague 2.....	57

I. L'expérimentation

1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée

Les jeunes peu ou pas diplômés connaissent des difficultés croissantes d'insertion sur le marché du travail. D'après les résultats de l'enquête 2013 auprès de la Génération 2010 réalisée par le Céreq¹, près de la moitié des jeunes sortis sans diplôme du système scolaire sont en recherche d'emploi trois années après la fin de leurs études, ce qui représente une hausse de 16 points par rapport à la Génération 2004. En outre, pour ceux qui trouvent un emploi, il s'agit de plus en plus souvent d'un emploi précaire (contrat court et temps partiel contraint). Au final, sur les trois années suivant la sortie du système éducatif, les non-diplômés passent en moyenne autant de temps en emploi qu'au chômage.

Depuis 2005, les Missions locales disposent d'un outil pour accompagner les jeunes de 16 à 25 ans en difficulté : le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS). Le bilan du programme réalisé par la DARES reste mitigé : parmi les jeunes sortis du CIVIS entre sa création et fin 2012, 31% ont trouvé un CDI ou un CDD de plus de 6 mois². De nombreux jeunes ne parviennent pas à une insertion professionnelle durable en dépit de l'offre de service proposée par les Missions locales. Au travers de la mise en place d'une allocation couplée à un accompagnement intensif, le revenu contractualisé d'autonomie (RCA) vise à lever les freins financiers à l'insertion professionnelle, afin de permettre aux jeunes de s'inscrire dans la construction d'un projet professionnel à plus long terme.

Le RCA est un programme d'accompagnement destiné aux jeunes peu diplômés en difficulté d'insertion. Il a été financé et piloté par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse³. Inspiré du CIVIS et destiné au même public, il repose sur un contrat entre une Mission locale et un jeune faiblement qualifié éprouvant des difficultés d'insertion. Le jeune bénéficie dans ce cadre du même accompagnement que celui offert aux bénéficiaires d'un CIVIS, auquel s'adjoint le versement d'une allocation garantie, de 250 euros la première année, et progressivement dégressive au cours des 12 mois suivants. Lorsque le jeune dispose de ressources d'activité, il perçoit un versement proportionnel à ses ressources (le montant de l'allocation est nul lorsque le jeune perçoit des ressources supérieures au Smic à temps complet). Le revenu contractualisé d'autonomie est cumulable avec toute autre allocation ou aide perçue par le bénéficiaire, à l'exception du revenu de solidarité active et des

¹ Barret C., Ryk F., Volle N., 2014, « Enquête 2013 auprès de la Génération 2010. Face à la crise, le fossé se creuse entre niveaux de diplôme », *Bref du Céreq*, n°319, mars.

² Bonnevielle L., 2014, « Le CIVIS en 2011 et 2012. Moins de jeunes accompagnés, pendant moins longtemps, et moins de sortants dans l'emploi durable », *Dares Analyses* n°027, avril.

³ Les paragraphes suivants sont extraits du cahier des clauses particulières rédigé dans le cadre de l'appel d'offre ayant présidé à l'évaluation dont le présent rapport est le résultat de son versant qualitatif.

indemnités de service civique. Les ressources d'activité éventuelles du jeune font l'objet d'une déclaration mensuelle qu'il signe et remet à son conseiller.

L'innovation du dispositif est triple :

- la garantie d'une ressource stable, cumulable avec d'éventuelles ressources d'activité,
- la continuité du contrat sur deux années quelle que soit la situation professionnelle du jeune,
- l'obligation de déclaration mensuelle des revenus, présageant une intensification de l'accompagnement.

Au total, 82 Missions locales et 5000 jeunes ont participé à l'expérimentation (2500 bénéficiaires RCA et 2500 jeunes témoins inscrits en CIVIS).

2. Objectifs et modalités de l'évaluation qualitative

i. Problématique et méthodologie mise en œuvre

Le Crédoc a mené une double enquête qualitative auprès des acteurs institutionnels et des jeunes bénéficiaires. L'investigation qualitative s'est concentrée sur un échantillon diversifié de 8 Missions locales, sélectionnées sur la base d'une typologie des 82 sites expérimentateurs, au sein desquels le Crédoc a rencontré des jeunes bénéficiaires ainsi que leurs conseillers et des membres de l'équipe de direction des Missions locales. Au total, environ 150 entretiens (70 auprès de jeunes et 80 auprès des acteurs) ont été menés en deux vagues, la première au démarrage du dispositif et la seconde à l'issue de l'expérimentation.

Etude qualitative auprès des acteurs institutionnels

L'étude qualitative auprès des acteurs visait principalement à :

- analyser les conditions de mise en œuvre du dispositif, l'organisation des structures et les pratiques professionnelles des conseillers ;
- qualifier l'impact du RCA - du point de vue des acteurs - sur le parcours des jeunes.

Au sein de chacun des 8 sites d'investigation (voir encadré ci-dessous à propos de la sélection des sites) une diversité d'acteur a été interrogée de manière à inclure des représentants des fonctions suivantes :

- Elus,
- Equipe de direction,
- Référent RCA,
- Conseillers.

Au total, environ 80 acteurs ont été interrogés en deux vagues d'enquête :

- une première vague au moment de la mise en œuvre du dispositif ;

- une seconde vague, 2 ans plus tard, afin de dresser le bilan à l'issue de l'expérimentation.⁷

En fonction des interlocuteurs, de leur disponibilité et de la pertinence méthodologique, les entretiens se sont déroulés en face-à-face ou par téléphone, en individuel ou en collectif.

Elaboration de la typologie des Missions locales expérimentatrices

Afin de concentrer l'investigation qualitative sur un nombre limité mais diversifié de sites, une typologie des Missions locales a été élaborée, essentiellement à partir d'indicateurs sur le nombre des jeunes suivis, leur profil, et les moyens humains alloués :

- nombre d'habitants sur la commune ;
- nombre de jeunes accueillis au sein de la Mission locale ;
- part des jeunes en CIVIS parmi l'ensemble des jeunes entrés en suivis ;
- nombre de jeunes entrés en CIVIS en 2010 ;
- évolution du nombre de jeunes entrés en CIVIS entre 2009 et 2010 ;
- taux de sortie des jeunes CIVIS ;
- part des jeunes en ZUS parmi l'ensemble des jeunes suivis ;
- part des jeunes vivants en milieu rural parmi l'ensemble des jeunes suivis ;
- part des jeunes de niveau IV ou III, parmi ceux entrés en CIVIS en 2010 ;
- nombre de conseillers en équivalent temps plein (ETP) sur le nombre de jeunes suivis.

Les résultats de l'analyse ont permis de dégager 6 classes au sein desquelles se répartissent les Missions locales expérimentatrices.

Classe 1. (21 Missions locales) Ces Missions locales accueillent pour la grande majorité des jeunes qui vivent en zones urbaines. Ces sites suivent en moyenne un peu plus de jeunes que sur l'ensemble des Missions locales expérimentatrices, mais la part de jeunes en CIVIS est inférieure à celle observée dans les autres Missions locales. Enfin, les moyens humains sont inférieurs aux moyens observés sur les autres sites.

Classe 2. (14 Missions locales) Ces Missions locales accueillent globalement moins de jeunes que sur les autres sites, et les jeunes suivis sont plus souvent ruraux. Le nombre de conseillers en ETP par jeune suivi est supérieur à la moyenne.

Classe 3. (19 Missions locales) Les Missions locales de cette classe accueillent presque exclusivement des jeunes vivant en zones urbaines. Il s'agit des sites les plus importants en termes de nombre de jeunes suivis, ainsi qu'en proportion de jeunes en CIVIS. Le nombre de conseillers en ETP par jeune suivi est proche ou légèrement supérieur à la moyenne.

Classe 4. (19 Missions locales) Ces Missions locales accueillent une part importante de jeunes ruraux. Elles suivent en moyenne moins de jeunes que dans les sites des autres classes. Le nombre jeunes CIVIS est plutôt faible, stable voire en baisse entre 2009 et 2010. Le nombre d'ETP par jeune suivi est supérieur à la moyenne.

Classe 5. (7 Missions locales) Les jeunes suivis sont plus souvent ruraux que sur la moyenne des autres classes. On y trouve les plus petites Missions locales en termes de nombre de jeunes suivis, mais le nombre de jeunes CIVIS a connu une augmentation importante entre 2009 et 2010. Ces Missions locales disposent des moyens humains les plus importants compte tenu du nombre de jeunes accueillis.

Classe 6. (2 Missions locales) Ces deux Missions locales situées à la Réunion, se caractérisent un nombre très important de jeunes suivis, y compris en CIVIS, une très forte croissance du nombre de jeunes suivis en CIVIS en 2009 et 2010, et de faibles moyens humains.

Au sein de chaque classe et en fonction du nombre de Missions locales qu'elles contiennent, un ou deux sites ont été sélectionnés afin d'obtenir 8 sites localisés dans des régions différentes. Aucune Mission locale n'a été sélectionnée au sein du groupe 6 (voir la liste des Missions locales expérimentatrices en annexe).

Etude qualitative auprès des jeunes bénéficiaires du RCA

Les entretiens auprès des bénéficiaires visaient à appréhender les perceptions et opinions des jeunes vis-à-vis du dispositif selon leur profil, leur situation initiale et leur parcours, afin de pouvoir analyser qualitativement les réalités qui sous-tendent les effets du RCA identifiés dans le cadre de l'étude quantitative.

Deux vagues d'enquête qualitative ont été conduites :

- une première vague, 1 an après l'entrée dans le dispositif, afin d'analyser de façon rétrospective la plus-value de l'allocation (fixe pendant la première année) ;
- une seconde vague, 2 ans après l'entrée dans le dispositif, afin d'examiner l'effet de l'allocation dans sa phase de décélération progressive.

Chacune des deux vagues d'enquête a donné lieu à l'interrogation d'environ 40 jeunes (respectivement 34 et 35 jeunes) en entretien individuel, le plus souvent en face-à-face dans les locaux de la Mission locale, et dans certains cas par téléphone. Les jeunes ont été recrutés de manière à obtenir un échantillon diversifié de bénéficiaires (voir II.1.i : « Publics touchés par l'expérimentation »).

Au travers d'une approche visant à retracer le parcours du jeune avant et après l'entrée dans le dispositif, les entretiens visaient à qualifier :

- les effets de l'allocation et de l'accompagnement sur les trajectoires des bénéficiaires,
- la capacité du RCA à apporter des solutions aux éventuelles difficultés rencontrées,
- ainsi que l'opinion des jeunes sur le RCA.

L'approche qualitative avait pour objectif d'appréhender finement :

- la temporalité des parcours des jeunes, rarement linéaires ;
- les usages concrets mais aussi symboliques de l'allocation (les effets sur l'affirmation de soi par exemple) ;
- la relation avec le conseiller et les apports attribués par les bénéficiaires à l'accompagnement, qu'il s'agisse des aides concrètes ou d'un soutien d'ordre psychologique ;
- ou encore les facteurs d'engagement et de mobilisation des jeunes dans le cadre du dispositif.

Par ailleurs, dans l'optique de mettre en relation les enseignements des entretiens auprès des équipes des Missions locales avec le discours des jeunes, le Crédoc a interrogé en priorité des jeunes suivis par les Missions locales ayant fait l'objet de la première enquête. Si le suivi de cohorte n'a pas été recherché, quelques jeunes ont pu être interrogés à deux reprises.

De nombreux efforts ont été déployés par le Crédoc pour s'assurer de la participation des jeunes : relances téléphoniques, actualisation des coordonnées auprès des conseillers, disponibilité des chargés d'études le midi et le soir, multiplication des modalités de contact (téléphone, SMS, mail), possibilité d'un rendez-vous en face-à-face (à la Mission locale ou

dans un autre lieu) ou par téléphone. En outre, en deuxième vague d'enquête, une indemnisation de 30 euros a été mise en place, sous forme de chèques-cadeaux, afin de susciter davantage la participation des bénéficiaires, et prévenir les désistements et les refus, nombreux lors de la première vague.

II. Enseignements de politique publique

1. Résultats de l'évaluation

i. Les publics touchés par l'expérimentation

L'expérimentation a concerné 5 000 jeunes de 18 à 23 ans ayant intégré le programme CIVIS aux mois de février et mars 2012.⁴

L'approche qualitative a permis d'appréhender la diversité du profil du public bénéficiaire du point de vue :

- du niveau de diplôme (de nombreux jeunes interrogés sont de fait sans diplôme, certains ont en revanche un niveau d'étude supérieur),
- de la situation de logement (une majorité vit chez ses parents, mais certains sont hébergés chez un tiers, en foyer de jeune travailleur ou en logement autonome),
- de la situation familiale (plusieurs jeunes sont en couple, quelques-uns sont parents d'enfants en bas âge),
- de la situation d'activité à l'entrée dans le dispositif (des situations d'inactivité plus ou moins longues ont été constatées, certains jeunes sont en emploi à temps plein, d'autres à partiel),
- du parcours antérieur et de l'avancée dans l'élaboration d'un projet d'insertion professionnelle.

La typologie du public bénéficiaire développée en dernière partie illustre ces constats et permet d'appréhender l'impact de ces situations sur le parcours d'insertion des jeunes dans le cadre du RCA.

⁴ Pour une description détaillée du profil du public bénéficiaire, se reporter au rapport d'évaluation quantitative

ii. Les effets du dispositif expérimenté

A) Une forte adhésion de principe des acteurs comme des bénéficiaires

1) Une allocation bienvenue dans un contexte de réduction des moyens pour les missions locales

Au démarrage, le dispositif a été globalement très bien accueilli par l'ensemble des acteurs rencontrés au sein des missions locales. Les conseillers comme les équipes de management des Missions locales sont clairement apparues comme étant en quête de solutions de financement pour les jeunes suivies au sein des structures alors que leurs moyens diminuent dans le contexte actuel de restriction budgétaire.

Données nationales sur l'activité des Missions locales pendant l'expérimentation⁵

L'activité des Missions locales est en progression constante depuis 2009. Sur les deux années d'expérimentation (2011 et 2012) l'ensemble du réseau a été en contact avec 1,3 million de jeunes chaque année, dont 500 000 en premier accueil.

L'année 2010 a été marquée par un afflux record de jeunes entrés en CIVIS avec plus de 213 000 entrées. Suite à la modération des objectifs et la mise en place d'autres dispositifs d'accompagnements, le nombre d'entrée en CIVIS a diminué de 20% pour s'établir autour de 170 000 par an entre 2011 et 2013. En parallèle, les moyens humains et financiers sont en baisse d'environ 5% sur la période 2010 – 2012.

Toutes les structures déclarent avoir observé une augmentation du nombre de jeunes accueillis (voir encadré ci-dessus pour une mise en perspective nationale), à la fois en suivi et en premier accueil. Pour les conseillers rencontrés, cette évolution à la hausse est davantage expliquée par une paupérisation économique et des difficultés d'insertion croissantes pour une partie de la jeunesse plutôt que par une plus grande capacité des structures à capter ces jeunes. En parallèle, les moyens humains et budgétaires ne suivent pas le rythme de l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Les conseillers ne parviennent pas toujours à rencontrer les jeunes CIVIS une fois par mois et les aides financières qu'ils peuvent leur proposer se réduisent, qu'il s'agisse de l'enveloppe CIVIS (baisse de 40% à 50% en 2011), du fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ) ou des aides octroyées par la Conseil Général (FAJ).

Ainsi, pour certaines équipes au sein des Missions locales, la diminution des crédits publics délégués au CIVIS en réduit considérablement l'intérêt et la portée. Certains conseillers ont dû revenir sur des engagements de soutien financier auprès de jeunes, voire cesser de

⁵ Missions locales chiffres d'activité 2012, CNML ; Bonneville L, 2014, « Le CIVIS en 2011 et 2012. Moins de jeunes accompagnés, pendant moins longtemps, et moins de sortants dans l'emploi durable », *Dares Analyses* n°027, avril.

s'engager faute de moyens. Au final, les sommes mobilisables sont, de leur point de vue, devenues trop faibles au regard des exigences éducatives et du contrat initial passé avec chaque jeune.

Dans un contexte de restriction budgétaire des fonds CIVIS et la perspective de la fin du plan de relance, les Missions locales ont donc vu dans l'expérimentation une opportunité de disposer de moyens supplémentaires à mobiliser pour leurs publics.

2) Une allocation envisagée comme un moyen de desserrer les contraintes financières qui pèsent sur les parcours des jeunes

Toutes les familles d'acteurs interrogées sont convaincues que le principe d'une allocation financière, régulière et stable, répond à un besoin face à la paupérisation d'une partie de la jeunesse et permet concrètement de couvrir des frais incompressibles (logement, repas, transports, frais administratifs...) indispensables à l'insertion professionnelle.

Interrogés sur le principal obstacle à l'insertion durable des jeunes dans l'emploi (hors difficultés liées au marché du travail et au niveau de diplôme), plus de la moitié des conseillers cite en premier lieu les problématiques périphériques à l'emploi, qui sont presque toujours liées à des contraintes financières (voir encadré ci-dessous pour la méthodologie d'enquête et le tableau pour les résultats).

L'enquête auprès des référents

Dans le cadre de l'expérimentation RCA, des référents ont été désignés au sein de chacune des 82 missions locales participant à l'expérimentation. Leur rôle est d'organiser la mise en place du RCA dans leur mission locale. Ils constituent le premier interlocuteur du ministère de la jeunesse et de l'équipe d'évaluation.

L'équipe Crest / J-Pal a conduit deux enquêtes quantitatives par téléphone auprès de ces référents : la première au démarrage de l'expérimentation (avril 2011), la seconde un an après (avril 2012). La quasi-totalité des référents ont répondu à ces enquêtes (80 sur 82 à la première, 81 sur 82 à la seconde).

Pour près de 4 répondants sur 10, le premier frein à l'emploi est lié à la mobilité des jeunes. Sur les 82 conseillers enquêtés, 7 citent les difficultés de logement, 6 évoquent des difficultés financières globales et, quelques un évoquent des situations « précarité » : autant de freins à l'insertion professionnelle des jeunes qui peuvent être levés au travers d'aides financières.

Quel est d'après vous le principal obstacle à l'insertion durable dans l'emploi des jeunes en CIVIS ? « au-delà des difficultés du marché du travail et de leur niveau initial de diplôme bien sûr ». Réponses en 1^{er}.

Problématiques périphériques à l'emploi	46
Mobilité	31
Logement	7
Contraintes financières (sans précisions)	6
Autres difficultés sociales (problématiques familiales ou santé)	2
Décalage par rapport aux attentes des employeurs	17
Savoir-être	9
Expérience professionnelle	4
Réalisme du projet professionnel	2
Niveau de qualification	2
Marché du travail	10
Manque de moyens pour l'accompagnement ML	3
Discrimination	3
<i>non réponse</i>	3
Total	82

Source : enquête initiale auprès des référents RCA (avril 2011), Crest/J-PAL

Ces problématiques financières, parfois très lourdes, peuvent faire obstacle à la recherche d'emploi ou à la construction d'un projet professionnel :

« Quand on leur demande où ils en sont dans leurs démarches ils n'en ont rien à faire, ce dont ils ont besoin, c'est de manger, on a beau essayer d'entamer quelque chose avec eux, ça complique, ils doivent survivre » (Conseiller)

« Dans la vallée, sans argent il n'est pas possible d'utiliser les bus ou encore de payer le carburant, il est nécessaire d'avoir un minimum de ressources pour s'en sortir » (Bénéficiaire)

L'allocation est alors envisagée comme offrant la possibilité de répondre à des contraintes matérielles qui enferment les jeunes dans le présent, les empêche de se projeter dans l'avenir. Elle peut permettre de « sortir » certains jeunes de situation très précaires, les dégager de la contrainte d'un travail alimentaire qui les empêche de s'inscrire dans un projet d'insertion sur le long terme, ou encore soutenir financièrement les projets des jeunes en prenant en charge les frais liés à leurs démarches d'insertion.

« 250 € ça permet de stabiliser une situation, d'avoir accès à un hébergement en foyer, de financer le permis de conduire » (Conseiller)

« Le RCA permet de ne pas réagir dans l'urgence. Il offre la possibilité de privilégier une formation ou un apprentissage plutôt qu'un emploi ponctuel et alimentaire. » (Conseiller)

3) Une mise en œuvre jugée globalement simple

D'une manière générale, la mise en œuvre du RCA est jugée relativement légère, sans impact significatif sur l'organisation ou la charge de travail au sein des structures.

Dans la quasi-totalité des Missions locales expérimentatrices, les conseillers ont continué à suivre les jeunes RCA qu'ils avaient déjà dans leur portefeuille CIVIS. Seules 4 Missions locales ont choisi de dédier l'accompagnement des jeunes RCA à un ou plusieurs conseillers (source : enquête référent, vague 1).

Compte tenu de l'ampleur limitée de l'expérimentation (en moyenne une trentaine de jeunes suivis en RCA au sein de chaque Mission locale, soit 1% de l'effectif accueilli) et grâce à l'adossement du RCA au cadre déjà établi du CIVIS, les conseillers n'ont pas relevé d'intensification de leur charge de travail. Le cadre administratif et le contenu de l'accompagnement sont les mêmes que ceux proposés avec le CIVIS. En particulier, le principe de la contractualisation, les aides et les prestations ou contrats aidés auxquels les jeunes peuvent prétendre sont identiques qu'il s'agisse du CIVIS ou du RCA. Les équipes dirigeantes ont souligné l'importance de ce point pour la mobilisation des conseillers qui n'ont pas à investir dans l'apprentissage de nouvelles règles pour la mise en œuvre d'un dispositif temporaire.

*« Cela aurait été contraignant de mobiliser les conseillers sur des choses différentes, des nouvelles procédures alors qu'ils savent que l'expérimentation est temporaire »
(Directeur)*

En ce qui concerne les tâches de coordination ou les éventuelles procédures de relances pour assurer la présence mensuelle des jeunes, elles ont généralement été prises en charge par l'équipe administrative. Les quelques difficultés techniques ou administratives rencontrées (extraction P3, critères de sélection des jeunes, transformation du contrat CIVIS en RCA, délai de mise en place du premier versement,...) ont trouvé des solutions, au niveau local ou avec le soutien de l'équipe d'appui aux référents, dans des délais jugés satisfaisants.

Enfin, le RCA n'a pas induit de nouvelles relations partenariales. En général, peu de communication a été faite autour du dispositif, notamment par crainte d'un afflux de jeunes vers les Missions locales ou par refus de mobiliser des acteurs autour d'un dispositif expérimental non pérenne.

Finalement si les trois-quarts des référents RCA au sein des Missions locales estiment que le dispositif n'a pas apporté de réelles difficultés d'ordre organisationnelles (source : enquête référent, vague 2), interrogés sur l'éventualité d'une généralisation du dispositif dans l'enquête qualitative, plusieurs acteurs ont exprimé leur crainte quant aux capacités humaines et matérielles des Missions locales pour en assurer la mise en œuvre.

4) Au départ, des caractéristiques du dispositif jugées adaptées sur le principe par les conseillers et les jeunes

Sur le principe, les conseillers comme les jeunes adhèrent fortement à l'ensemble des dimensions qui caractérisent le dispositif :

- **La notion de droit et devoir** est jugée justifiée, stimulante et saine en ce qu'elle se situe à contrepied de la notion d'assistanat :

« Quand tu signes un contrat c'est comme si tu donnes ta parole, t'es obligé de le faire » (Bénéficiaire)

« Par rapport à l'appui financier, on ne peut pas se contenter de donner de l'argent sans rien faire » (Bénéficiaire) »

« [Sinon, cela signifie] que l'on est assisté par l'état, et cela pose un problème psychologique » (Bénéficiaire)

« J'avais pas envie de profiter de l'aide de l'Etat, j'ai été éduqué comme ça » (Bénéficiaire)

« Au jour d'aujourd'hui on n'a rien sans rien faire donc, il n'y a pas de raison qu'on touche des sous sans rien faire, c'est pas comme ça qu'on arrive à s'en sortir et qu'on motive les gens » (Bénéficiaire)

- **La régularité et la pérennité de l'allocation** sont envisagées comme pouvant sécuriser des parcours, voire pouvant favoriser l'exploration de scénarii qui n'étaient pas envisageables sans une telle ressource financière. L'allocation mensuelle peut offrir un argument, aux jeunes ou aux conseillers, pour se donner le temps de différer certaines réponses « emploi » qui ne sont pas satisfaisantes par rapport à un projet d'insertion plus pérenne. Selon les conseillers, l'allocation devrait permettre aux jeunes de se projeter sur un plus long terme. Enfin, l'allocation présente l'avantage d'être versée en début de mois, le CIVIS l'étant en fin de mois.

« Les bases telles qu'elles sont, c'est très bien, c'est nous donner de l'argent pour avoir la possibilité de faire, pas seulement parce qu'on n'a pas de travail, pas de formation » (Bénéficiaire)

- **La durée** de l'allocation de 2 ans apparaît bien dimensionnée pour la plupart des conseillers, jugée le plus souvent suffisante pour engager des dynamiques et les asseoir. Cet avis est partagé par la majorité des jeunes interrogés. Les conseillers soulignent néanmoins que certains jeunes dont ils ont le suivi sont accompagnés sur des durées bien supérieures à deux années, appelant dès le démarrage de l'expérimentation à une réflexion sur l'adaptation du dispositif en fonction des parcours et besoins individuels des jeunes.

« La durée est suffisante, le temps d'obtenir un projet professionnel, d'obtenir des diplômes, de trouver un travail, on a largement le temps après de pouvoir se débrouiller seul quand même » (Bénéficiaire)

- **L'obligation de déclaration mensuelle** des ressources est perçue par les conseillers comme un outil pouvant intensifier la fréquence de l'accompagnement. A noter que

quelques conseillers voient dans cette obligation un outil pédagogique permettant d'initier les bénéficiaires aux futures contraintes administratives et financières de la vie adulte.

*« Quand ils accèdent à un logement autonome, il découvre qu'il faut payer des factures d'électricité, d'eau ... Il faut donc avec le RCA **les habituer** à venir faire leur déclaration mensuelle et en quelque sorte **se conformer à des contraintes administratives** » (Conseiller)*

- **Le calcul automatique de l'allocation** est *a priori* apprécié des équipes, qui estiment que cela vient objectiver le choix du montant à attribuer, rendant la prestation plus équitable. Soulignons dès à présent que cet aspect sera en partie remis en cause par les acteurs lors de la deuxième vague d'interrogation, à l'issue de l'expérimentation (voir plus loin).
- **Le caractère cumulable** de l'allocation avec des revenus est perçu comme un bonus incitatif à la reprise d'activité.

« C'est vraiment pas mal ! Ca ne bloquera pas la personne pour trouver du travail. Au contraire même puisque la personne se dit, j'ai le RCA, si je trouve du travail et qu'il ne me l'enlève pas, ça fera plus. Ça peut même motiver je pense. » (Bénéficiaire)

- **La dégressivité** est également vue comme une source de motivation potentielle. Elle peut être mobilisée par les conseiller comme un levier venant signifier aux bénéficiaires la temporalité de l'allocation et la nécessité d'accélérer le rythme de leurs arbitrages et de leurs investissements. Plusieurs jeunes interrogés en vague 2 relatent l'effet mobilisateur de la dégressivité :

*« Je trouvais ça bien parce que dans un sens les 250 que l'on a au début, ça aide, on prend directement des responsabilités par rapport à notre argent ! Enfin moi, c'est ce qui m'est arrivé. Et du coup, je ne pensais pas à tout le temps tout dépenser, je mettais un peu de côté. Et puis vu que ça redescendait, ça **n'apprenait pas à avoir de l'argent qui tombe du ciel.** » (Bénéficiaire)*

*« Si c'était pas dégressif, les jeunes, ils chercheraient toujours à ne pas travailler, peut-être que ça leur suffirait, alors que là, ça pousse à chercher du travail, moi **j'ai trouvé une fois que ça a commencé à baisser, je me suis dit, là il est temps de trouver...** » (Bénéficiaire)*

*« La personne qui touche ça, elle voit que ça régresse et elle **ne s'endort pas sur ses lauriers** quoi ! » (Bénéficiaire)*

*« Moi je l'ai ressenti comme ça, c'est genre « attention, t'ai bientôt arrivé à la fin » et donc ça remet un **coup de collier** pour les recherches et j'en ai fait peut-être un peu plus ». (Bénéficiaire)*

5) Appréhension du calcul de l'allocation et ciblage : des difficultés identifiées dès les premiers mois de l'expérimentation

Les bémols exprimés par les équipes des Missions locales et les bénéficiaires concernent la difficulté à appréhender le mode de calcul de l'allocation, la déconnection de l'aide par rapport au projet d'insertion, et la question du ciblage.

La complexité de la prise en compte du caractère dégressif et compensatoire du dispositif pour le calcul de l'allocation ne permet pas aux conseillers ou aux jeunes d'anticiper le montant de l'allocation au-delà du mois suivant (ce paramètre peut alors être connu, le calcul se faisant automatiquement sur la base des ressources déclarées). Ainsi, parmi les jeunes interrogés une année après leur entrée dans le dispositif, la plupart étaient incapables d'estimer la somme qui serait maintenue s'ils rentraient en formation rémunérée ou s'ils acceptaient un emploi. Ceci est confirmé par les référents, 7 sur 10 ayant répondu « non » à la question « Pensez-vous que les jeunes connaissent le montant de l'allocation s'ils travaillent à mi-temps au SMIC ? » (Enquête référent, vague 1). De même pour la dégressivité, plus d'un jeune sur deux interrogés en vague 1 en ignoraient l'existence jusqu'à ce qu'ils en constatent la réalité lors du treizième versement. Dans certains cas, lorsqu'elle n'a pas été suffisamment anticipée, la dégressivité a d'ailleurs pu mettre quelques jeunes en difficulté, lorsqu'ils sont engagés sur des dépenses régulières (souscription à un abonnement, factures) voire sur des crédits sans anticiper la baisse de leurs ressources.

« J'avais déjà fait le calcul, 250 fois 24 mois... et Waouh !... ça me paraissait beaucoup ! [...] mais on ne sait pas combien ils retirent en fait ! Sinon, j'aurais fait des calculs. J'aurais vu, à partir de ce moment-là ils vont commencer à retirer ça ... J'aurais plus fait des calculs, j'aurais fait des petits points dans ma tête pour mettre de côté » (Bénéficiaire)

La méconnaissance du mode de calcul pour anticiper les sommes à venir a donc parfois généré des incertitudes et fragilisé certains jeunes.

Par ailleurs, plusieurs conseillers ont soulevé les difficultés de parcours engendrées pour certains jeunes par le fait que le versement de l'allocation est déconnecté de la temporalité du projet d'insertion. La dégressivité puis l'interruption de l'allocation se sont imposées à l'ensemble des jeunes, quelle que soient les besoins financiers liés à leur projet d'insertion ou leur situation sociale. Nombreux sont ceux qui utilisaient cette ressource pour soutenir un projet ou assurer des dépenses quotidiennes.

*« Il semble logique qu'une allocation soit dégressive en raison d'une rémunération qui complète les revenus, mais cela l'est moins pour un jeune au chômage touchant 140 euros en début de RCA puis 60 un an après **alors que sa situation n'a pas évolué. Cela ne correspond pas du tout à la réalité et au parcours des jeunes.** » (Conseiller)*

*« Ma facture EDF c'était par prélèvement automatique que ça se faisait. **A chaque fois je comptais sur le RCA pour la payer.** Et après quand ça a baissé, j'ai dû remettre, rajouter de l'argent pour ça. Alors que j'avais prévu l'argent de RCA que pour ça » (Bénéficiaire)*

« Si c'était resté plein, cela aurait été plus motivant. Je me retrouve quand même souvent à découvrir » (Bénéficiaire)

Concernant la cible de l'expérimentation, la sélection des bénéficiaires selon des critères d'âge et de niveau de qualification ne paraît pas systématiquement adaptée à l'objectif de la mesure.

- La question de la prise en compte de la situation familiale et de logement du jeune a également été soulevée pour l'attribution de l'allocation. Si le montant initial de l'allocation est globalement jugé intéressant pour lever certains freins d'ordre financier, il apparaît comme insuffisant pour les jeunes les plus contraints financièrement : les jeunes en logement autonomes et / ou ayant des responsabilités familiales. A l'inverse, certains jeunes (ou leurs parents) ont renoncé d'eux-mêmes à l'allocation, estimant ne pas en avoir réellement besoin.

« [J'ai choisi d'interrompre mon allocation au bout de deux mois] parce que je pensais que je n'en avais pas spécialement besoin par rapport à d'autres, même si ma conseillère m'avait dit que je n'empêchais pas quelqu'un de l'avoir... Ça m'a aidé à un moment où j'en avais besoin mais après ça ne m'aurait pas servi à grand-chose » (Bénéficiaire)

- Par ailleurs, certains conseillers suggèrent qu'il serait plus pertinent de conditionner l'allocation à la faisabilité du projet esquissé et à l'implication de l'usager dans une dynamique d'insertion.

Au final, plusieurs conseillers ont exprimé un sentiment de « dépossession » de la relation d'accompagnement dans la mesure où, dans le cadre de l'expérimentation, ils ne sont impliqués ni pour la sélection des jeunes, ni pour la décision de l'attribution de l'aide financière ou des conditions de son octroi. Un directeur recommande ainsi de donner plus de marge de manœuvre aux conseillers dans la sélection des bénéficiaires – avec le principe de validation finale en commission - eux seuls étant à même de juger la plus-value de l'allocation et de l'accompagnement mensuel pour chaque jeune.

B) Effets de l'expérimentation sur le public bénéficiaire

Les effets du dispositif sur les jeunes bénéficiaires sont à la fois multiples et variables en fonction des jeunes. Si l'allocation et l'accompagnement renforcé ont souvent fonctionné en synergie, le choix a été fait ici de distinguer l'impact relevant de la perception de l'allocation de celui associé plus spécifiquement à l'accompagnement des conseillers. Une typologie en cinq classes est ensuite présentée, élaborée à partir de l'analyse des parcours des bénéficiaires.

1) Des effets de l'allocation sur l'autonomie réelle et symbolique des jeunes

Interrogés sur l'utilisation qu'ils ont faite de l'allocation, les jeunes ont tous été capables d'attribuer un ou plusieurs postes de dépense spécifiquement à l'allocation. Il est à ce titre intéressant de relever que pour la plupart des jeunes, le montant perçu au titre du RCA ne se fonde pas dans leur budget global mais est symboliquement associé à un usage particulier : ils sont en mesure de flécher les postes de dépenses spécifiques couverts grâce à la perception de l'allocation.

Ceci renvoie à l'idée qu'il y aurait pour la majorité des bénéficiaires **un usage prescrit de cet argent**, qu'ils s'y conforment ou non. Le montant de l'aide financière apparaît suffisamment élevé pour générer un sentiment de devoir et de contrepartie vis-à-vis de la société ou des parents. Le sentiment de devoir « mériter » cette allocation s'exprime parfois en creux au travers du discours de certains jeunes qui proposent que les bénéficiaires soient soumis à davantage de contrôles quant au « bon usage » de l'allocation.

Les bénéficiaires interrogés déclarent avoir investi six postes de dépenses principaux :

- la mobilité (cofinancement du permis de conduire, achat ou entretien d'un véhicule, frais de transport en commun),
- la participation aux frais du foyer (dépenses alimentaires, paiement de factures),
- l'habillement,
- les loisirs,
- les frais directement liés aux démarches administratives et de recherche d'emploi (timbres, photocopies)
- et l'épargne (pour une minorité de jeunes peu contraints financièrement).

Toutefois, ces « catégories » de dépenses ne revêtent pas toujours le même usage. Par exemple, dans le discours des jeunes, l'achat de vêtements peut être directement lié au projet d'insertion lorsqu'il s'agit de trouver une tenue pour un entretien d'embauche, ou plutôt de l'ordre des loisirs lorsqu'il s'agit de « se faire plaisir ».

Ainsi, au-delà de l'identification des postes de dépenses attribués par les jeunes, l'analyse de leur discours et de celui de leur conseiller permet d'appréhender les effets de l'allocation sur les parcours d'insertion à court et moyen terme (voir typologie plus loin), mais aussi les effets sur le vécu et le ressenti des jeunes durant la période de perception de l'allocation. Finalement, au-delà de l'autonomie réelle acquise grâce à la perception d'une nouvelle source de revenus, l'effet de l'allocation est également d'ordre plus symbolique, sur l'autonomie ressentie des bénéficiaires. Le fait d'assumer soi-même de nouvelles dépenses (y compris des dépenses qui peuvent sembler futiles ou qui étaient auparavant assurées par les parents par exemple) contribue à leur affirmation en tant qu'acteurs de la vie sociale.

- ***Des effets hétérogènes sur la pauvreté réelle et ressentie***

Interrogés sur les effets attendus du RCA (source : enquête référent, vague 1) et les effets observés (source : enquête référent, vague 2), les conseillers référents citent le plus souvent l'augmentation du niveau de vie des jeunes (plus des trois-quarts des conseillers).

La cible du RCA est relativement large du point de vue du niveau de vie de ses bénéficiaires puisque leur situation de logement ou les ressources de leurs aidants ne sont pas des critères d'éligibilité au dispositif. En conséquence, le corpus est très hétérogène du point de vue du niveau de vie des jeunes interrogés. La plupart des bénéficiaires dépendent de leurs proches, le plus souvent des parents, en ce que ces derniers leur procurent une aide en nature (hébergement, nourriture, prise en charge des frais liés à l'habillement...) et / ou une aide financière (sous forme d'argent de poche notamment). Ainsi, outre le niveau de ressources propres du jeunes, leur niveau de vie est fortement conditionné par le fait d'être

ou non aidé de leurs proches et, lorsqu'ils sont aidés, par le niveau des ressources de ces derniers.

Il en résulte que l'impact de l'allocation sur le niveau de vie des bénéficiaires est hétérogène : plusieurs cas de figure se dégagent de l'analyse qualitative en fonction de l'autonomie financière et résidentielle des bénéficiaires. On constate qu'en fonction de l'aide des parents et de la situation familiale et de logement, le montant de l'allocation n'est parfois pas suffisant pour avoir un effet réel sur l'amélioration du niveau de vie des jeunes les plus précaires.

Les transferts de ressources chez les jeunes hébergés et aidés financièrement

On trouve d'une part les jeunes les plus aidés, souvent par des parents ayant un niveau de vie moyen à élevé, pour qui **l'allocation ne présente pas de réelle plus-value en ce qui concerne le niveau de vie**. S'ils déclarent réaliser davantage de dépenses depuis qu'ils touchent l'allocation, on observe souvent des **transferts** s'opérer : l'aidant réduit son aide en fonction des revenus du jeune.

Ainsi, pour les parents qui versaient de l'argent de poche à leur enfant, l'allocation a été le moment de mettre fin – au moins temporairement – à cette pratique. Dans de nombreux cas également, souvent à l'initiative du jeune, le bénéficiaire du RCA assume davantage les dépenses qui le concernent directement (dépenses liées à la mobilité ou à l'habillement notamment) ou participe aux dépenses du foyer.

Le niveau de vie de ces jeunes n'augmente pas, mais un transfert des sources de revenu s'opère, et les dépenses assumées auparavant par l'aidant sont directement prises en charge par le jeune grâce à l'allocation. Pour ces jeunes, la plus-value du dispositif ne se situe pas au niveau du montant de l'allocation, mais réside dans le fait de percevoir une ressource régulière qui leur permet de s'affirmer en tant qu'acteur au sein du foyer familial, et plus globalement dans la vie sociale.

Une allocation de « survie » chez les jeunes précaires hébergés chez leurs proches

Il y a d'autre part les jeunes hébergés chez des parents ayant un niveau de vie plutôt modeste, qui vivent en couple ou encore qui sont hébergés gratuitement sans autres sources de revenus. Pour eux, le RCA est souvent l'occasion d'assumer une partie des frais du foyer, certains déclarant d'ailleurs reverser la totalité de l'allocation à la personne qui les héberge. Lorsque ce n'est pas le cas, une part importante de l'allocation est destinée à couvrir des frais qu'ils auraient eu du mal à assumer sans l'allocation : déplacements, vêtements, loisirs mais aussi nourriture. **C'est pour ces jeunes que la plus-value de l'allocation sur le niveau de vie est la plus importante.**

*« Ça m'a aidé pour me déplacer, payer des tickets de métro. **Trouver quelque chose à manger.** Comme j'étais hébergé, c'était un peu difficile, j'essayais de participer un petit peu, à la maison, acheter des petites choses. »*

*« il m'a quand même excusez-moi du terme, **sortie de la merde, pendant quatre ou cinq mois, même si c'était 200, 200, puis 60 et 60 euros.** » (Bénéficiaire)*

En particulier plusieurs jeunes alternant des courtes périodes d'activité avec des périodes de chômage pas toujours indemnisées déclarent que l'allocation a permis de contribuer au maintien de leur niveau de vie lorsqu'ils ne percevaient plus de revenus du travail. Dans ces périodes, **l'allocation RCA est parfois la seule ressource dont disposent les jeunes.**

« La 1ere année, c'est vrai qu'en juillet et août, quand je n'avais pas la garde d'enfants, je touchais zéro, j'étais contente d'avoir le RCA derrière » (Bénéficiaire)

Quelques jeunes ont pu utiliser l'allocation pour rembourser des dettes contractées avant l'entrée dans le dispositif, dettes bancaires pour l'achat d'un véhicule ou des amendes liés à l'utilisation frauduleuse des transports publics.

*« **Franchement ça m'a sauvé la vie** » (Bénéficiaire ayant utilisé une partie de l'allocation pour payer son crédit voiture qu'il ne pouvait plus assumer depuis la perte de son emploi)*

Outre l'effet potentiel de maintien hors de la précarité, **c'est aussi le sentiment de vulnérabilité face aux aléas de la vie qui est amoindri**, autorisant les jeunes les plus précaires à se sentir plus stable financièrement. Un jeune parle ainsi d'espoir, de moindre stress par rapport à sa situation financière.

*« [Sans l'allocation] parfois ca m'arrivait de ne plus avoir rien dans mon compte, **ces petits 100 € ils me remontaient un peu l'espoir**, se dire qu'il reste quand même un petit 100 € [...] Cela permet de se dire que malgré que mon salaire il est terminé, et bien il y en a encore un petit peu. Ou pour ceux qui ne travaillent pas, ils savent qu'un **salaire** va arriver, qui permet de subvenir à leurs besoins [...] **Ça permet de rester stable** ». (Bénéficiaire)*

« Oui bien sûr, ça m'a aidé, finalement, en terme de revenu, ça m'a aidé à ne pas être bloquée, le fait de pas avoir d'argent pour avancer dans la vie, du coup moi, ce complément là, ça m'a aidée à progresser et à aller de l'avant. » (Bénéficiaire)

« Un dispositif qui garantisse une situation financière stable et qui permette aux jeunes « de se poser, d'être désangoissés sur la nourriture » (Conseiller)

Finalement, **dégagés des soucis de la nécessité de survivre (se nourrir), les bénéficiaires les plus précaires qui ne disposent pas d'autres sources de revenus expriment être plus disponibles mentalement pour se concentrer sur leur avenir.**

*« **Ça débloque certains nœuds qu'on se fait au cerveau, du stress en moins** » (Bénéficiaire) « on se sent mieux, on se sent mieux dans sa vie quoi ». « On se dit pas comment je vais faire pour payer ça, parce que quand on a 20 ans on n'a pas forcément des parents qui vous aident derrière » (Bénéficiaire)*

Dans certains cas, l'allocation peut alors avoir un véritable effet levier sur le parcours d'insertion de ces jeunes en ce qu'elle leur permet de ne plus être simplement guidé – voire obnubilé – par l'urgence d'assurer les moyens de leur subsistance à court terme, mais de se concentrer sur un projet à moyen terme (voir partie suivante).

Un montant insuffisant pour les jeunes en logement autonome qui ne perçoivent pas de soutien financier de la part des parents

Enfin, certains jeunes bénéficiaires sont complètement indépendants : ils vivent en logement autonomes, ont de ce fait un loyer à assumer, et parfois des responsabilités familiales. Pour eux, le montant de l'allocation est souvent trop bas pour accroître leur niveau de vie ou les dégager de la contrainte d'un petit boulot alimentaire. Ils ont souvent d'autres sources de revenus (allocation logement, allocation chômage, revenus du conjoint, revenus de leur travail). Leurs charges sont trop importantes pour que l'allocation (réduite s'ils travaillent) leur permette de sortir de la précarité financière dans laquelle ils se trouvent.

« Avec 250 euros on peut rien faire, ou pas grand-chose. Tu fais les courses, le factures, mais c'est pas tout. Faut payer le loyer, les transports. S'ils baissent les 250 € c'est trop. 250 € ca fini vite. » (Bénéficiaire)

« J'ai un enfant à nourrir. Si j'attends deux ou trois mois, je fais comment pour mon fils ? Il vaut mieux travailler. C'est pas parce que tu fais des études que tu vas t'en sortir » (Bénéficiaire)

« Je ne vous le cache pas, 250 euros c'est une belle somme quand même, après pour tout un mois ça fait court quand on a son propre logement » (Bénéficiaire)

- **Des effets sur les démarches et le projet d'insertion : un coup de pouce financier pour la plupart, un véritable levier pour certains**

Coup de pouce pour les démarches d'insertion

La recherche d'un emploi ou d'une formation engendre de nombreux frais : la mobilité pour rencontrer le conseiller, le futur employeur ou se rendre à une formation, les repas du midi lorsque le jeune suit une formation non rémunérée, les tenues vestimentaires adaptées pour se présenter à un entretien, les frais d'inscription à un concours, mais aussi des petites dépenses ponctuelles comme l'achat de timbres, de papeterie, la réalisation de photocopies pour les candidatures ou la constitution d'un dossier administratif, etc... Comme l'exprime un des jeunes interrogés, il faut des moyens financiers pour trouver un emploi, et ces frais peuvent parfois constituer de véritables freins à l'insertion.

« C'est un peu difficile d'obtenir les moyens pour financer mes projets » (Bénéficiaire)

L'allocation contribue ainsi à lever les barrières financières à l'insertion professionnelle, en assurant au jeune la possibilité de couvrir de nombreuses dépenses liées à la recherche d'un emploi ou d'une formation.

*« Le RCA m'a aidé pour **charger mon pass navigo** quand j'avais pas de travail, pour me déplacer, pour chercher du travail » (Bénéficiaire)*

*« Ca me permettait de **mettre de l'essence ou acheter de l'huile** pour que je puisse aller au travail » (Bénéficiaire)*

*« Vu tous les déplacements que je fais pour trouver du travail, sachant qu'un **carnet de bus**, ça coute 14€ et quelques..., et que ça ne fait pas une semaine avec moi ! Ça fait quand même énorme » (Bénéficiaire)*

*« J'utilisais le RCA pour sortir, me déplacer, aller à des entretiens, **m'acheter les tenus** qu'il fallait pour aller à des entretiens » (Bénéficiaire)*

« J'ai payé l'essence à mon père qui m'a emmenée à cette ferme auberge et une semaine, deux semaines après j'ai commencé à travailler » (Bénéficiaire)

Au-delà des frais engendrés par la recherche d'un emploi ou d'une formation, la reprise d'une activité (emploi ou formation) est toujours coûteuse dans un premier temps - les déplacements sont encore plus fréquents et les repas sont souvent pris à l'extérieur – ce qui accroît les risques d'abandons. Sans source de revenus venant compenser l'investissement financier nécessaire, les conseillers ont parfois des difficultés à mobiliser dans la durée les jeunes sur une formation non rémunérée par exemple.

*« On va leur proposer de travailler leur projet professionnel dans des actions qui ne sont pas rémunérées et dans lesquels on leur demande d'être présents, de s'investir dans leur stage ... **Et s'ils ont des difficultés financières, on observe une démotivation et des abandons** car ça coûte de faire ces démarches. L'allocation peut être motivante » (Conseiller)*

*« L'impact du RCA est important pour les jeunes entrant en formation, qui ont des frais de nourriture et de transports. **Sans l'allocation qui vient s'ajouter au défraiement, certains auraient abandonné leur formation pour éviter de ne plus avoir de sous en fin de mois** ». (Conseiller)*

Sortir de la logique d'urgence

L'impact de l'allocation sur le projet d'insertion des bénéficiaires est particulièrement visible lorsque le montant de l'allocation leur permet de se dégager - au moins en partie - de la logique des « petits boulots », parfois pénibles, sans rapport avec un éventuel projet d'insertion.

Ainsi, une interviewée explique que la ressource complémentaire apportée par l'allocation lui a permis de diminuer le temps de travail de son emploi de garde d'enfant, et de dégager ainsi du temps pour consolider projet d'insertion.

*« Le dispositif me permettait d'avoir un peu d'argent tout en ayant du temps libre pour faire soit des formations, soit de la recherche. **Je n'étais pas à vouloir prendre n'importe quoi**. Là j'ai vraiment pu choisir et aujourd'hui je me plais dans ce que je fais » (Bénéficiaire)*

Sur plusieurs sites, les conseillers interrogés ont également pu identifier des parcours ascendants de jeunes pour qui l'allocation a permis de privilégier une formation plutôt qu'un travail mieux rémunéré mais qui ne correspond pas au projet du jeune.

*« Le RCA ça a été un complément pour elle, le montant surtout au début qui était plus intéressant qu'à la fin, **sinon elle aurait été obligée de travailler et de ne pas mettre en place ce projet de formation** » (Conseiller)*

*« Le RCA permet de ne pas réagir dans l'urgence. Il offre la possibilité de **privilégier une formation ou un apprentissage plutôt qu'un emploi ponctuel et alimentaire.** » (Conseiller)*

Dans quelques cas plus rares, le RCA a pu permettre de financer des démarches qui ne sont pas directement liées à la recherche d'un emploi ou d'une formation mais qui contribuent à lever des freins majeurs à l'insertion. Un conseiller donne l'exemple d'un travail psychologique qu'a pu entreprendre un jeune grâce aux revenus de l'allocation.

*« Le RCA a pu financer des projets « atypiques » comme des **cours de sophrologie** pour régler les problèmes d'une jeune qui travaillait en crèche et qui avait un handicap au niveau de la mâchoire qui « perturbait » les parents, ou encore un suivi par des **psychologues.** » (Conseiller)*

Ouvrir le champ des possibles

Dans plusieurs cas, la régularité et le montant de l'allocation ont permis aux bénéficiaires d'explorer de nouvelles pistes pour leur insertion professionnelle qui, faute de moyens financiers, n'étaient pas envisageables auparavant. Les trois exemples ci-dessous illustrent bien comment l'apport financier a permis une ouverture à de nouvelles opportunités : le premier a pu élargir le périmètre géographique de ses recherches d'emploi ; la seconde a su multiplier ses chances de réussite en payant les frais d'inscription à davantage de concours ; la troisième a pris le risque de créer sa propre activité en tant qu'auto-entrepreneur, profitant de l'allocation pour subvenir à ses besoins lorsqu'elle n'était pas rémunérée les premiers mois d'activités.

*« Ce sont des petits trucs qui m'ont aidé en fait. Je suis parti à Montpellier distribuer des CV. Si j'avais pas eu le RCA je n'aurais même pas cherché à Montpellier. Là je savais que je pourrais payer **régulièrement** le train avec le RCA » (Bénéficiaire)*

« Sans le RCA, j'aurais dû piocher dans mon épargne et j'aurais passé beaucoup moins de concours, deux à la place de quatre. Le RCA m'a permis d'augmenter mes possibilités d'avenir en quelque sorte, que deux concours, cela aurait réduit mes chances. Mes parents n'auraient pas pu m'aider » (Bénéficiaire)

« Quand on commence dans l'immobilier en auto-entrepreneur on n'a pas de paie à la fin du mois et en attendant, l'essence, l'entretien de la voiture sont à notre charge [...] il faut compter quatre bons mois sans ressources » (Bénéficiaire)

Finalement, l'allocation permet dans certains cas une sécurisation du parcours d'insertion, levant de potentiels freins financiers. Dans quelques cas seulement, l'allocation a pu jouer le rôle d'un véritable levier, dégageant des jeunes de la logique d'urgence et leur permettant d'envisager des nouvelles trajectoires grâce à la garantie d'un revenu stable.

- **L'acquisition d'un sentiment d'autonomie : l'affirmation de soi au travers de la possibilité d'assumer des dépenses financières**

Une contribution aux frais du foyer qui permet de se sentir moins dépendant

La majorité des jeunes du corpus qualitatif sont hébergés, le plus souvent chez leurs parents, mais il s'agit aussi parfois d'un autre membre de la famille, d'un ami ou du conjoint par exemple. Dans de très nombreux cas, les bénéficiaires ont consacré une part importante, parfois la totalité de l'allocation, à la participation aux frais du foyer.

*« Je payais un peu pour manger et tout ça, c'était pas facile pour elle, elle touchait le RSA donc je l'ai aidé. Je ne m'achetais rien de personnel, tout partait là-bas »
(Bénéficiaire)*

« Moi je me sentais redevable envers ma mère, elle me logeait voilà, j'avais 18 ans, je lui donnais tout » (Bénéficiaire)

Pour de nombreux jeunes interrogés, l'aide familiale, pourtant indispensable, est vécue comme une contrainte dans la mesure où ils ont le sentiment d'être une charge pour leurs parents alors qu'ils n'ont pas de revenus et sont sortis du système scolaire. Ce sentiment est d'autant plus prononcé que les hébergeurs peuvent parfois également être dans des situations très précaires.

Nombreux sont les jeunes ayant exprimé un sentiment d'aversion face à cette dépendance financière, contraire à leur souhait d'une plus grande autonomie.

*« **Je ne peux pas profiter d'une personne, faut que moi aussi je participe** »
(Bénéficiaire)*

*« C'est toujours **embêtant forcément de demander à quelqu'un de vous acheter des choses** » (Bénéficiaire)*

*« **Je n'aime pas compter sur les autres et puis je n'aime pas emprunter de l'argent aux autres, je préfère me débrouiller par moi-même** » (Bénéficiaire)*

Ce vécu négatif associé à la dépendance financière s'exprime parfois également vis-à-vis du conseiller de la Mission locale, lorsque, comme c'est le cas avec le CIVIS, l'aide est accordée ponctuellement, faisant l'objet de discussions voire de négociations.

« A la Mission locale, ils me donnent des tickets transports et autres mais je n'aime pas demander... » (Bénéficiaire)

Le RCA, permet alors de s'affranchir en partie de ce lien de dépendance financière. Les jeunes sont davantage en position de remplir une fonction sociale dont ils sont empêchés par la situation de non-emploi et de ressources propres. Certains jeunes bénéficiaires expriment le sentiment de reprendre une place utile dans le foyer familial. Il y a même parfois, dans le discours, un renversement de la relation aidant-aidé : le jeune aide ses parents à l'aider.

*« **Je les ai aidé à me payer des heures de conduite, je me suis beaucoup rhabillé, pour éviter à mes parents de dépenser de l'argent, et je les ai aidé à faire les courses. Ça m'a beaucoup aidé, parce que quand je travaillais beaucoup ça m'a aidé à me rhabiller et acheter les courses. Même si ils n'ont pas besoin.** » (Bénéficiaire)*

*« Si jamais il y avait une grosse facture qui tombait, les aider un peu. Sur la période où j'avais le RCA, j'étais chez les parents, donc **j'ai pu aider à payer les courses**, ils sont au RSA ». (Bénéficiaire)*

*« C'est une ressource qui permet de vivre sa jeunesse, **d'avoir une place dans la société** » (Conseiller)*

Dans d'autres cas, l'allocation donne la possibilité d'offrir.

« Ça m'a permis pour Noël ou les anniversaires d'offrir... » (Bénéficiaire)

Dans quelques cas, la participation aux dépenses permet d'améliorer les relations des jeunes avec les autres membres du foyer (la mère, la sœur ...).

(Situation d'hébergement chez un ami qui se passe mal, l'alloc vient désamorcer les tensions) « Comme j'étais hébergé, c'était un peu difficile, j'essayais de participer un petit peu, à la maison, acheter des petites choses » (Bénéficiaire)

Les jeunes développent alors le goût de l'autonomie, dans un processus d'affirmation de soi. Pour les acteurs, une autonomie financière est clé pour l'affirmation de soi, un soutien du parcours d'insertion.

« On aime bien aussi pouvoir payer, avoir ses propres ressources, c'est le plus important [...] C'était important pour moi, j'avais besoin d'avoir mon argent aussi [...] essentiel pour avoir mon indépendance financière, pas toujours demander à quelqu'un » (Bénéficiaire)

« Quand j'ai eu le RCA, j'ai dit à ma mère, je commence à être autonome, je préfère m'habiller moi-même [...] ça m'a servi à commencer à savoir ce que c'était de payer moi-même les heures de conduite. Me mettre dans la tête que c'est pas mon père qui doit tout payer » « me faire plaisir de temps en temps sans mes parents ». « Je commence à avoir l'âge d'être autonome. J'ai envie de l'être pour m'installer en couple avec ma fiancée, parce qu'on ne peut pas vivre tout le temps chez papa maman. » (Bénéficiaire)

« Profiter de ce temps qu'est la jeunesse, c'est une période déjà très compliquée, d'affirmation de soi, de confiance en soi, d'autonomie, et que quand l'aspect finance, ressources, n'est pas là, ça déséquilibre tout le reste, sans ressources, l'autonomie n'est pas possible, s'il faut aller quémander de l'argent à sa famille, à la mission locale, on peut difficilement se mobiliser ». (Conseiller)

L'exemple des vêtements dans la construction de l'estime de soi

Une part importante de jeunes bénéficiaires a déclaré avoir consacré une partie de l'allocation pour l'achat de vêtements. Comme évoqué précédemment, la fonction de cette dépense est parfois directement associée au projet d'insertion (achat d'une tenue pour un entretien d'embauche), et, dans d'autres cas, relève davantage du loisir en ce qu'il s'agit d'un achat pour se faire plaisir. Dans les deux cas, la plus-value symbolique de l'achat d'une nouvelle tenue peut-être très importante pour les jeunes les plus précaires. Outre la satisfaction de pouvoir assumer soi-même une dépense personnelle qui procure un

sentiment d'indépendance financière, c'est aussi l'estime de soi au travers du regard des autres qui se construit.

« Avant je n'avais pas beaucoup de revenus donc je n'avais pas beaucoup de vêtements, ceux que j'avais chez mes parents et [mon copain] il trouvait qu'après je m'habillais mieux » (Bénéficiaire)

« j'ai plein d'habits mais je pars du principe qu'il faut bien se présenter pour un entretien ou quelque chose comme ça, mais vraiment un entretien d'embauche, un entretien avec un patron, là par contre il faut être propre, bien être habillé, donc j'achetais un pantalon assez bien pour un entretien, de belles chaussures, ça fait déjà mieux... » (Bénéficiaire)

Finalement, la perception d'une ressource financière, à la fois régulière et relativement conséquente, autorise certains bénéficiaires à se projeter dans une dynamique plus valorisante. Plutôt que de se considérer comme une charge pour les proches, les jeunes commencent à goûter à l'autonomie et à en apprécier les avantages, à commencer par le regard qu'ils portent sur eux-mêmes. Ils trouvent alors de nouvelles ressources psychiques et sont motivés par une insertion qui devient synonyme d'acquisition d'encore plus d'autonomie, financière et résidentielle.

- **L'acquisition d'un « capital autonomie »**

Pour de nombreux bénéficiaires, l'allocation a permis le financement ou cofinancement d'étapes clés dans leur processus d'autonomisation. La décohabitation, parfois associée à une première mise en couple, l'obtention du permis de conduire, mais aussi l'accès à une vie sociale et culturelle ou l'apprentissage de la gestion d'un budget sont autant d'étapes qui contribuent au passage à l'âge adulte ou, comme le dit une bénéficiaire, au fait de « grandir » :

« J'ai un travail, j'ai une maison en location, j'ai un ami, j'ai quitté le foyer familial donc à partir de là j'ai forcément grandi » (Bénéficiaire)

Certains jeunes se sont ainsi construit un capital d'autonomie dont les effets potentiels dépassent le temps de l'expérimentation, notamment en termes de confiance en soi.

Autonomie résidentielle : la moitié des ascendants a décohabité

Au sein du corpus qualitatif, la moitié des jeunes ayant un parcours ascendant du point de vue de l'emploi et de la formation (voir typologie plus loin) a décohabité au cours de la période de l'expérimentation. Si l'allocation ne permet pas à elle seule de financer la décohabitation, associée à l'aide des parents, à la perception des APL et / ou à des revenus du travail ou d'une formation rémunérée, elle a souvent facilité le franchissement de cette étape.

« Tout l'ameublement ça a été essentiel parce que c'est pratiquement avec tout le RCA que j'ai mis de côté que j'ai pu acheter tout l'ameublement de mon appartement » (Bénéficiaire)

Dans d'autres cas, l'allocation vient sécuriser une décohabitation qui avait déjà eu lieu, mais qui, faute de ressources, n'était pas suffisamment stabilisée.

« si je n'avais pas eu les « coup de pouce » financier de la mission locale qui m'ont permis de continuer à faire face à mes dépenses, je pense que j'aurai certainement dû retourner chez mes parents » (Bénéficiaire)

Autonomie dans les déplacements

L'acquisition d'un capital s'est faite également autour de la mobilité pour de plusieurs jeunes qui ont mobilisé l'allocation pour le financement du permis de conduire ou l'achat d'un véhicule.

« J'ai commencé en avril, justement dès que j'ai eu le premier versement du RCA, j'ai commencé mon permis. [...] je mettais [l'allocation RCA] dans le permis, parce que je voulais absolument l'avoir, c'était le seul moyen de pouvoir me déplacer » (Bénéficiaire)

Comme pour la décohabitation, le RCA seul ne suffit pas à couvrir la somme nécessaire pour passer le permis de conduire : il vient compléter d'autres aides publiques ou privées.

« [Le financement du permis a été effectué] grâce au RCA, avec les chèques emploi service pendant 1 an, par une aide de la mission locale, et, à la fin du RCA, par une aide de ma mère ». (Bénéficiaire)

L'obtention du permis de conduire est une étape souvent indispensable dans la construction d'un projet d'insertion⁶.

Accès à la vie sociale et culturelle : rompre l'isolement

Enfin, les jeunes ont souvent investi une partie de leur allocation dans des dépenses de loisirs, d'activités sociales et culturelles (sorties entre amis, cinéma, forfait téléphoniques, cigarettes, café...). Selon les dires des jeunes eux-mêmes, celles-ci n'apparaissent pas au premier abord comme vitales pour leur insertion dans l'emploi. Toutefois elles leur permettent de rompre l'isolement dans lequel ils se trouvent parfois du fait d'importantes restrictions financières. De ce point de vue, les dépenses récréatives ont des fonctions d'inclusion des individus dans la société.

« Oui de temps en temps c'est important de sortir quand on reste chez soi qu'on ne trouve pas de travail, le temps est long » (Bénéficiaire)

Apprentissage de la gestion budgétaire

Enfin, pour plusieurs jeunes, l'allocation a constitué la première source de revenu régulière qu'ils percevaient. Cela a donc parfois été l'occasion de s'initier la gestion d'un budget et aux responsabilités qui y sont associées.

⁶ D'après une étude récente de la DARES, « La détention d'un permis de conduire est associée à une insertion professionnelle plus favorable : 27% des jeunes ayant le permis B sont sortis du Civis vers l'emploi durable en moins de 18 mois (contre 22% dans l'ensemble) ». Lionel Bionneville, DARES, 2014, « Le CIVIS en 2011 et 2012 – Moins de jeunes accompagnés, pendant moins longtemps, et moins de sortants vers l'emploi durable » Dares Analyse n° 027, avril

« On prend directement des responsabilités par rapport à notre argent ! Enfin moi, c'est ce qui m'est arrivé. » (Bénéficiaire)

*« J'ai beaucoup pris sur moi pour moins dépenser avec ça, **faire attention à pas tout dépenser** » (Bénéficiaire)*

Quelques jeunes vivant chez leurs parents déclarent avoir pu épargner une partie de l'allocation.

« Il a épargné pour anticiper les périodes où il n'aurait plus de travail : « comme ça si jamais y'a plus de salaire, ça faisait un petit plus » (Bénéficiaire)

D'autres à l'inverse, reconnaissent n'avoir pas su utiliser cette source de revenu à bon escient, certains, avec le recul, regrettant même des dépenses jugées inutiles.

*« Je **n'ai trop réussi à gérer mon budget** [...] le premiers mois je n'en avais pas forcément besoin, mais après ça m'a fait du bien de les toucher quand même » (Bénéficiaire)*

Ceci appelle à une réflexion sur l'opportunité d'adosser l'allocation à une éducation financière. La plupart des jeunes et de leurs conseillers interrogés cette question déclarent n'avoir pas abordé ce thème dans le cadre de l'accompagnement. Sans aller dans la prescription d'un bon usage de l'allocation qui n'est souhaité ni par les jeunes ni par les conseillers, un accompagnement à la gestion budgétaire semble nécessaire pour certains jeune.

« [Auriez-vous souhaité être conseillée pour gérer l'allocation ?] Oui, parce que ça m'aurait permis d'en mettre plus de côté plutôt que de dépenser l'argent dans n'importe quoi. » (Bénéficiaire)

2) L'impact du RCA sur la relation d'accompagnement : un rythme plus soutenu mais un risque de dénaturation de la relation

Les entretiens avec les conseillers comme ceux réalisés avec des jeunes qui étaient en mesure de comparer le contenu de l'accompagnement RCA avec celui du CIVIS viennent confirmer qu'en termes de contenu, l'accompagnement est identique dans les deux dispositifs. En revanche le versement de l'allocation et l'obligation de DMR qui y est associée ont un impact sur le rythme de l'accompagnement et la nature de la relation liant le jeune au conseiller. En positif, le rythme de l'accompagnement est intensifié, autorisant un suivi renforcé plus à même de sécuriser les parcours. En négatif, le caractère automatique du versement de l'allocation comporte un risque de dénaturation de la relation d'accompagnement si les droits et devoirs ne se définissent plus que par rapport à la dimension financière de la prestation.

- ***L'obligation de DMR : un cadre qui rythme l'accompagnement***

Une nécessaire souplesse de l'accompagnement en fonction des besoins des jeunes

Une relative souplesse a été introduite par les conseillers et leur management en ce qui concerne le suivi des jeunes bénéficiaires. En fonction des conseillers mais aussi, pour un

même conseiller, selon les besoins des jeunes suivis, la DMR a pu être couplée ou, à l'inverse, dissociée de la rencontre avec le conseiller. Elle peut alors être réalisée à distance (téléphone, courrier, mail) ou le document déposé à l'accueil de l'agence.

Ainsi, dans la majorité des cas, une marge de manœuvre a été introduite par rapport au principe de suivi mensuel, aussi bien dans le sens d'une intensification que d'un espacement des rendez-vous.

*« Un rendez-vous par mois oui, c'est important mais **dans le mois j'avais d'autres rendez-vous avec la Mission locale et qui n'avaient rien à voir avec le RCA.** On se voyait pour mettre des choses au point, pour regarder des annonces que la conseillère me proposait, ou encore d'autres rendez-vous qu'elle me donnait avec ses collègues » (Bénéficiaire)*

*« [Avant de trouver un emploi] je voyais ma conseillère **deux fois par semaine** à la permanence, **on avait en plus des contacts téléphoniques** » (Bénéficiaire)*

*« **Je la voyais pas beaucoup. Tous les 6 mois.** Je devais me rendre à la mission locale pour signer le document, noter le nombre d'heures travaillées. Généralement je le déposais à l'accueil de la Mission locale, je ne voyais pas toujours ma conseillère » (Bénéficiaire)*

Plusieurs conseillers et directeurs d'agences ont d'ailleurs souligné la nécessité **d'adapter le rythme de l'accompagnement aux besoins des bénéficiaires**, qui varient notamment en fonction des étapes du parcours d'insertion. Il apparaît en effet nécessaire confier aux conseillers la marge de manœuvre nécessaire à l'appréciation du besoin d'accompagnement des jeunes, afin de permettre un accompagnement intensif (plusieurs fois par mois dans certains cas) pour les jeunes qui rencontrent le plus de difficultés et un suivi plus souple des jeunes engagés de manière plus autonome dans leur insertion professionnelle.

*« Ça peut fonctionner si on est dans **un cadre « souple »**. Le conseiller connaît bien le jeune qu'il a en face de lui, et tout à fait en capacité de le recevoir peut-être plus au début, dans un rythme beaucoup plus important au départ parce qu'il en a besoin, et beaucoup moins important ensuite, mais ça n'est pas pour ça qu'il va « le lâcher » ensuite » (Conseiller)*

*« Pour réussir un parcours, il on doit pouvoir **autoriser des temps de pause dans la relation entre le jeune et son conseiller** » (Directeur)*

L'accompagnement pendant l'emploi ou la formation, pourtant jugé utile par l'ensemble des conseillers interrogés dans le cadre de l'enquête référent, n'a pas toujours été maintenu. Il est apparu souvent contraignant pour les jeunes, les horaires d'ouverture de la Mission locale n'étant pas toujours compatibles avec une activité à temps plein.

« Quand j'étais en formation, il fallait que je vienne jusqu'ici pour remplir ma feuille, et j'aurai bien aimé l'avoir avant. Il fallait se déplacer, on ne l'envoyait pas, avec la formation c'était pas évident parce que les horaires de formations ne correspondaient pas à ceux de la mission locale » (Bénéficiaire)

Un engagement à se rencontrer renforcé par l'obligation de DMR

Dans de nombreux cas, la DMR a permis d'inscrire la relation d'accompagnement dans un rythme plus soutenu.

Pour les jeunes, la DMR constitue une obligation à se déplacer mensuellement à la Mission locale et donc à maintenir un lien avec l'institution, ne serait-ce que pour l'intérêt financier évident qu'ils y trouvent. Dans certain cas, ce cadre peut constituer l'unique clé de mobilisation pour s'assurer de la présence du jeune : pour les jeunes les moins assidus, parfois désocialisés et avec lesquels il est difficile d'instaurer un rythme d'accompagnement régulier.

« [à propos d'un jeune] l'amener vers l'emploi est impossible car on part d'un profil jeune très ancré dans le milieu gothique, le fait de réussir à le voir régulièrement afin de signer des documents tous les mois pour la déclaration a permis de le rencontrer, s'il n'y avait pas eu cette obligation-là, on ne l'aurait pas vu. » (Conseiller)

« Je voyais ma conseillère une fois par mois, forcément pour signer les papiers. Tous les mois on faisait un bilan de mon projet d'avenir » (Bénéficiaire)

« Il y a l'intérêt financier qui pousse les jeunes à venir » (Conseiller)

Pour les conseillers, la DMR peut constituer un point de rappel pour l'entretien mensuel. En cas de non déclaration, les conseillers étaient davantage enclins à relancer les jeunes, les invitant à s'inscrire dans une dynamique de contact régulier. Ceci se confirme d'ailleurs à la lecture des résultats de l'enquête référents, les deux-tiers des répondants déclarant estimer que les conseillers étaient davantage enclins à modifier leurs pratiques d'accompagnement dans le sens d'une plus grande exigence d'assiduité que dans le cadre du CIVIS (source : enquête référent, vague 1).

« Moi je les ai accompagné comme des jeunes CIVIS, j'ai été peut-être plus exigeante avec ceux qui ne travaillaient pas, qui percevaient juste l'allocation. Il faut du donnant donnant » (Conseiller)

La DMR peut alors devenir le support de l'entretien, une matérialisation de l'engagement réciproque du jeune mais aussi du conseiller à se rencontrer régulièrement.

« Une fois par mois, il fallait venir et puis la conseillère m'appelait aussi. Je trouvais que ça m'aidait, bien accompagnée, bien suivie, je n'étais pas livrée à moi-même, on ne m'a pas donné les informations en me disant allez-y !!! » (Bénéficiaire)

« Le fait de remettre un « papier » à la mission locale tous les mois les aide à se mobiliser, c'est une démarche positive, le jeune est obligé de venir et de se justifier sur ce qu'il a fait et ce qu'il a mis en place. » (Conseiller)

Une meilleure anticipation et réactivité rendue possible grâce au suivi rapproché

L'intensification de l'accompagnement est favorable à la sécurisation du parcours des bénéficiaires. Cela permet au conseiller de suivre de plus près l'avancée des projets, d'être davantage présent au moment où les bénéficiaires en ont besoin, et de créer un lien de confiance avec le jeune, souvent nécessaire à la prise en charge de problématiques périphériques.

Les jeunes expriment avoir le sentiment d'être **mieux informés, conseillés et soutenus moralement**.

*« Le fait de voir mon conseiller tous les mois m'a permis de **faire avancer mon projet et de le concrétiser plus vite**. Sans le RCA, je n'aurais peut-être pas pensé à prendre un rendez-vous tous les mois à la Mission locale » (Bénéficiaire)*

*« Moi personnellement, **avant le RCA, je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer souvent la conseillère** et en la voyant tous les mois, ça m'a permis de lui parler de mon projet tous les mois en fait et **d'être plus conseillée** » (Bénéficiaire)*

*« **Si je n'avais pas dû y aller tous les mois, je n'aurais pas été autant au courant de tout ce qui se passait**, je me suis inscrit à une remise à niveau, des choses comme ça » (Bénéficiaire)*

*« La Mission locale c'est toujours un pied à terre, **on peut se confier**, en période d'inactivité, on n'est pas forcément bien perçu par sa famille, **ça fait du bien d'avoir un conseiller pour remonter le moral** en quelque sorte » (Bénéficiaire)*

Les conseillers expliquent par ailleurs qu'ils sont davantage en mesure **d'anticiper un risque de décrochage en amont** de la rupture, plutôt que de constater *a posteriori*, quand il est trop tard, que le jeune a abandonné sa formation ou a démissionné plusieurs mois auparavant.

*« C'est une obligation pour eux de venir tous les mois si ils veulent l'aide financière, ça permet un suivi. Ça leur a permis à chaque fois de me voir, de faire le bilan, des points d'étape, l'accompagnement soutenu il a du sens-là, les résultats sont là [...] **ça a permis de ne pas abandonner un projet de formation, même si c'était difficile, ils se sont accrochés.** » (Conseiller)*

Enfin, la fréquence plus intensive des rencontres permet aux conseillers d'être **plus réactifs pour positionner le jeune sur les opportunités** d'emploi ou de formation qui peuvent se présenter.

*« Ça permet d'être plus réactif lorsqu'une opportunité d'offre d'emploi, d'atelier ou de formation se présente : le jeune est plus souvent présent à la ML au bon moment. Par exemple l'autre jour il y avait **une formation AFPA qui a déboulé, il fallait s'inscrire immédiatement** » (Conseiller)*

- **Avantage et risque du caractère « automatique » du versement de l'allocation**

L'analyse du discours des conseillers et de leurs encadrants a permis de révéler une contradiction intéressante : d'un côté, ils apprécient le caractère « automatique » de l'allocation en ce que cela apaise les relations d'accompagnement qui, dans le cadre du CIVIS, sont parfois trop centrées sur des négociations comptables initiées par certains jeunes pour l'attribution d'une allocation ponctuelle. De l'autre, nombreux sont les acteurs interrogés qui regrettent que l'octroi « automatique » du RCA les prive du levier pédagogique du CIVIS qui consiste à adosser l'allocation à des objectifs concrets.

Une relation bénéficiaire-conseiller apaisée par rapport au CIVIS

Le calcul « objectif » de l'allocation RCA est considéré par les acteurs comme comportant de nombreux avantages. Cela permet de consacrer l'ensemble du temps de l'entretien au projet du jeune et aux démarches à réaliser pour le concrétiser et non plus aux modalités de financement de ces démarches.

« C'est beaucoup plus simple que les autres modes de financement pour lesquels il faut monter des dossiers, attendre des commissions. » (Conseiller)

En outre, dans le cadre du CIVIS, la question financière peut devenir le centre des échanges, pouvant même engendrer des situations de tension lorsque le conseiller doit justifier le non octroi d'une aide, venant considérablement desservir la qualité de l'accompagnement. Certains conseillers se disent ainsi « soulagés » à l'idée de ne plus avoir à se justifier auprès des jeunes de l'attribution ou non d'une aide et de son montant.

« Les jeunes se sont mis à venir à la ML pas uniquement pour demander de l'argent, parce que ça ils l'avaient avec l'allocation RCA » (Conseiller)

« Ça détache le conseiller, ça objective la relation : tout est clair avec les jeunes. Il n'y a pas d'évaluation sociale de la part du conseiller, l'attribution de l'allocation se base sur un critère objectif : le revenu. Les conseillers ne sont pas décisionnaires de l'allocation » (Equipe de direction)

Une moins-value pédagogique par rapport au CIVIS

Cependant, dans la majorité des Missions locales visitées dans le cadre de l'enquête qualitative, les acteurs ont également fait part de leur frustration vis-à-vis du caractère automatique de l'allocation, dont le versement leur échappe, étant de fait davantage conditionné à la DMR plutôt qu'à la mise en place d'actions d'insertion de la part du jeune.

*« Le RCA est un « droit » à une allocation et non pas un échange entre le jeune et la mission locale, **le jeune n'a pas de contraintes pour pouvoir bénéficier du dispositif**, c'est cela qui gêne le travail des équipes, le fait de ne pas avoir de levier avec le jeune. » (Conseiller)*

*« La systématisation de l'allocation n'est pas forcément une bonne chose. **L'allocation doit être pensée comme une contrepartie à un investissement.** » (Conseiller)*

A l'inverse, pour le CIVIS, toute aide allouée l'est au titre du financement d'une action d'insertion. Pour la plupart des conseillers, ce conditionnement de l'aide est mobilisé comme un outil pédagogique dans la relation avec le jeune, tel un rappel ou un renouvellement tacite de la contractualisation entre le jeune et l'institution à chaque versement. Certains conseillers parlent même de moins-value du RCA par rapport au CIVIS.

« C'est vraiment en fonction dont le jeune va se comporter que l'on accordera la bourse (...) Le montant est différent en fonction des jeunes et des projets, le choix se fait lors d'une commission mensuelle. C'est une logique diamétralement opposée à celle du RCA qui n'offre aucun levier éducatif au conseiller, contrairement au CIVIS » (Conseiller)

« si on dit à un jeune qu'il va aller en formation à Vannes, qu'il va payer son train, payer sa nourriture, suivre la formation, pour certains c'est beaucoup de choses à demander en même temps, donc on va plutôt lui dire qu'il va suivre une formation à Vannes mais qu'on va lui payer son train pour qu'il y aille ; par contre s'il n'y va pas il n'a plus d'aide. » (Conseiller)

« Le RCA on le recevait directement sur notre compte, alors que le CIVIS on nous avait demandé à quoi allait nous servir les 70 euros » (Bénéficiaire)

Un risque de dénaturation de l'engagement du jeune : la DMR pour seule contrepartie

L'analyse des entretiens qualitatifs avec les jeunes a finalement permis d'identifier un risque de confusion autour des notions de « droits » et « devoirs » ou « obligations » qui, pour certains bénéficiaires du RCA deviennent des impératifs liés à l'accomplissement d'une formalité administrative d'un côté (l'obligation de DMR), et au versement de l'allocation de l'autre. Globalement, rares sont les jeunes déclarant se souvenir avoir signé un contrat d'engagement avec leur conseiller et certains réduisent leur « devoirs » à l'obligation de déclaration des ressources. Interrogée sur les contreparties auxquelles elle pense être soumise dans le cadre du dispositif, une jeune bénéficiaire pense de souvenir qu'il s'agissait d'un engagement de sa part à déclarer honnêtement ses ressources, et non pas à s'engager dans un projet d'insertion :

« C'était pour m'engager à déclarer mes ressources d'une façon honnête » (Bénéficiaire)

Dans de rares cas, pour quelques jeunes en rupture avec les normes sociales dominantes portées par l'institution de la Mission locale ou le monde professionnel (les désaffiliés de la typologie), leurs actions se réduisent alors à la simple démarche administrative de DMR.

« [Par rapport au CIVIS] Pour le RCA c'est pas pareil : dès que j'arrivais comme ça [à la Mission locale], je signe le papier, j'avais mes thunes à la fin du mois » (Bénéficiaire)

« J'ai signé un papier. C'est surtout que je me suis dit 'toucher de l'argent à ne rien faire, oui', j'ai signé » (Bénéficiaire)

Un risque révélateur du faible intérêt porté à l'accompagnement par certains jeunes

Parallèlement, l'allocation devient la seule attente de ces jeunes envers la Mission locale, le seul gain potentiel qu'ils trouvent dans la relation avec la structure. Ils n'associent aucune plus-value à l'accompagnement dont ils bénéficient, celui-ci pouvant être réduit à une contrainte qui représente un coût en termes de temps alloué, de moyens financiers consacrés pour se rendre à la Mission locale, ou même dans de plus rares cas un coût psychologique (un jeune explique se sentir dévalorisé par son conseiller). En conséquence, dès lors que le montant de l'allocation diminue ou que la relation au conseiller devient trop coûteuse, il devient préférable pour certains de renoncer à l'allocation. Quelques jeunes expriment très clairement comment les liens maintenus avec le conseiller au cours de l'expérimentation se sont distendus à mesure que le montant de l'allocation diminuait, ou lorsque la perception de revenus additionnels (revenus du conjoint par exemple) amoindrissait l'intérêt porté à l'allocation.

*« Lorsque l'allocation a diminué autour de 80 € je voyais moins l'importance d'y aller. J'y allais 2 mois sur 3 ... Et puis **je n'y suis plus allé car je savais qu'on ne me donnerait pas grand-chose** » (Bénéficiaire)*

*« **Du jour au lendemain je n'ai plus rien touché. Sachant que mon ami touchait les ASSEDIC, je me suis dit je ne vais pas me prendre la tête, et on a continué avec ses Assedic [...]** et après je touchais le RSA comme j'ai eu ma fille » (Bénéficiaire)*

*« J'avais zappé que j'étais en RCA, je n'ai plus bénéficié des 100 € [...] à chaque fois que [ma conseillère] me parlait, c'était que du passé, mais je n'avais jamais avec elle. Je n'osais pas venir vers elle, je n'ai jamais rien vu venant d'elle. Je cherche toujours un travail, elle ne m'a pas aidé. [...] **ma conseillère m'a fait chuter plus qu'elle ne m'a fait augmenter les choses [...]** elle doutait de moi, comme si moi j'étais rien ou je ne savais rien fait. J'ai saturé avec elle. Les 100 € ça ne venais pas vraiment d'elle mais j'ai pas voulu les redemander » (Bénéficiaire)*

Ceci est certainement révélateur du manque de solutions concrètes et conformes aux attentes des jeunes que les conseillers sont en mesure de proposer dans le contexte de crise économique actuel. Une jeune exprime sa déception par rapport à l'accompagnement prodigué par son conseiller Mission locale, et regrette n'y avoir trouvé comme unique solution que le versement d'une allocation, si bien qu'elle a le sentiment que cet argent venait dédouaner son conseiller de son obligation d'accompagnement envers elle.

*« [Avec l'allocation,] j'avais plus le sentiment que **c'était pour se débarrasser de moi. Pour moi, le RCA, ça voulait dire 'voilà, tu as de l'argent, c'est tout'**. Pour moi c'était juste ça. Chaque fois que j'allais à la Mission locale, je signalais seulement le papier et je n'avais aucune information. **J'aurais plus aimé avoir une aide pour trouver un emploi plutôt que de l'argent** » (Bénéficiaire)*

- **Ciblage, sanctions, incitations ? La nécessité d'outiller les conseillers pour susciter l'engagement positif de l'ensemble des bénéficiaires**

Le besoin d'une autonomie davantage sous contrainte pour certains jeunes

Parmi les jeunes ayant eu un parcours stagnant au cours de l'expérimentation (voir typologie), certains expriment très clairement leurs regrets de n'avoir pas su saisir l'opportunité du dispositif pour s'inscrire dans une dynamique d'insertion. En l'absence d'un projet qui serait moteur pour la réalisation de démarches d'insertion, ils expriment le besoin d'être davantage conseillés voire contraints à rendre des comptes quant à l'usage qu'ils font de l'allocation.

Ainsi, une bénéficiaire regrette avoir consacré une part importante de l'allocation dans l'achat de vêtements. Elle admet avoir « *fait n'importe quoi* » et regrette n'avoir pas reçu d'aide pour gérer l'allocation ni d'avoir été soumise à justifier ses dépenses comme dans le cadre du CIVIS. Elle dit être aujourd'hui en difficulté financière car, ayant plus l'habitude d'un niveau de vie supérieur avec le RCA, elle a du mal à se contraindre financièrement et enchaîne les découverts.

« Après j'étais toujours à découvert parce que du coup je m'étais habituée à avoir de l'argent tous les mois [...] A tout le temps acheter, acheter je me suis retrouver à découvert et maintenant encore, je continue à acheter » (Bénéficiaire)

Un autre jeune réalise *a posteriori* qu'en économisant l'allocation, il aurait pu passer le permis de conduire ce qui lui faciliterait aujourd'hui la recherche d'un emploi.

« J'aurais dû être plus malin, économiser un peu et avoir une plus grosse somme pour faire quelque chose de bien quoi ... [...] je ne me voyais pas avec 250 € qui régressait chaque mois me payer le permis. Le peu de sous que je fais avec le travail au black, je vis avec donc voilà, le permis c'est quand j'aurai un travail fixe quoi. Je me suis dit ça quoi ! Après c'est vrai je me suis dit aussi qu'avec le permis on pouvait trouver un peu plus de travail aussi !... » (Bénéficiaire)

Du point de vue des conseillers, c'est la question du ciblage qui est à affiner. Au-delà du caractère aléatoire de la sélection des jeunes (lié aux nécessités de l'évaluation quantitative), le ciblage des bénéficiaires sur des critères objectifs (âge, niveau de qualification, période d'inactivité) conduit à faire entrer dans le dispositif des jeunes qui ne sont pas « prêts », insuffisamment autonomes pour bénéficier d'une aide financière régulière.

« La difficulté, beaucoup de jeunes n'étaient pas encore prêts, cela leur est tombé dessus. Il fallait peut-être sélectionner des jeunes déjà un peu sur le chemin de l'autonomie, déjà en parcours renforcée CIVIS ou PPAE. Certains n'étaient pas assez préparés » (Conseiller)

Un droit de sanction en cas de non-respect des engagements des jeunes peu mobilisé par les conseillers

En principe, comme dans le cadre du CIVIS, les conseillers disposent de la marge de manœuvre nécessaire pour sanctionner les jeunes qui ne respecteraient pas le contrat d'insertion. En pratique, de nombreux conseillers se sont sentis dépossédés de cette possibilité, le caractère « automatique » du versement de l'allocation impliquant pour eux de se mettre plus explicitement dans une posture de sanction : dans le cadre du RCA, la radiation implique d'interrompre le versement d'une allocation déjà acquise aux yeux des bénéficiaires ; dans le cadre du CIVIS, il s'agit plus simplement de refuser ou repousser à plus tard l'octroi d'une allocation ponctuelle demandée par le jeune.

« Avec le RCA, les conseillers se sont sentis frustrés de ne pas pouvoir agir sur « cette bourse ». On donne un offre au jeune, il ne veut pas y aller, il a quand même l'allocation ». (Conseiller)

« Il faut un contrat, des sanctions, dans le RCA, il n'y a pas eu vraiment de sanction et on perd des jeunes, et la finalité du dispositif. Ça ne crée pas de bonne dynamique, d'entendre dire un jeune, j'ai 250 euros sans rien faire ! A Pôle emploi, il y a des radiations. » (Conseiller)

Pourtant, d'après l'enquête réalisée auprès des conseillers référents, la majorité des Missions locales a mis en place de sanctions pour au moins un jeune RCA (suspension ou radiation). Mais ces sanctions sont alors bien plus souvent liées à un défaut d'assiduité du jeune (52% des Missions locales pour les suspensions), critère objectif, plutôt qu'à un

non-respect de ses engagements (41% invoque ce motif pour les suspensions d'allocation et 15% pour les radiations).

Pour quelle(s) raisons avez-vous suspendu l'allocation / fait sortir un ou plusieurs jeunes du RCA ?

Motifs	Suspension (67%)	Radiation (72%)
Le jeune ne venait pas aux rendez-vous	52%	37%
Le jeune venait aux rendez-vous mais ne réalisait pas les actions prises avec le conseiller	41%	15%
Autre	41%	41%

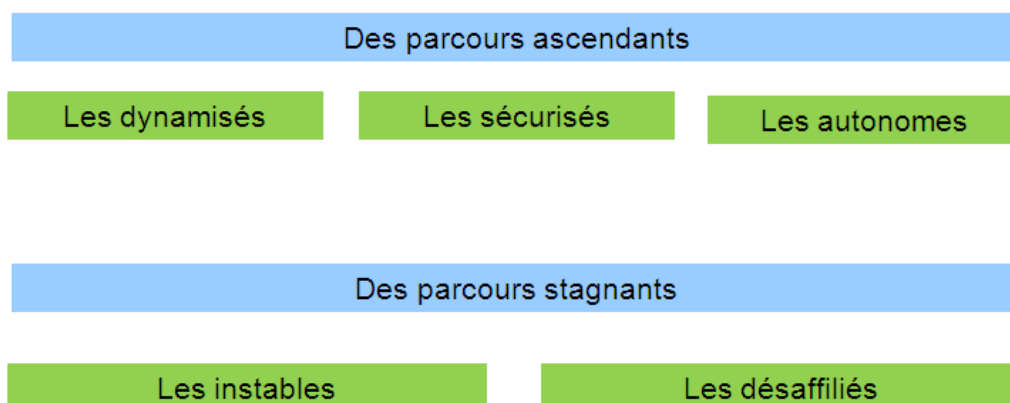
Source : enquête à mi-parcours auprès des référents RCA (avril 2012), Crest/J-PAL * le total est supérieur à 100%, plusieurs motifs ayant pu être cité par un même répondant.

Le principe de la sanction pose la question du positionnement du conseiller, qui souhaite mettre en place une relation de confiance avec le jeune, plutôt que de le surveiller et être dans la position de celui qui sanctionne. Pourtant, nous l'avons vu, certains jeunes auraient besoin d'être davantage contraint à effectuer des démarches d'insertion pour se mobiliser sur leur parcours.

3) Typologie des parcours des bénéficiaires: entre trajectoires ascendantes et stagnantes

L'approche longitudinale adoptée dans les entretiens qualitatifs auprès des jeunes a permis de retracer le parcours des bénéficiaires sur toute la durée de l'expérimentation. L'analyse des trajectoires des 35 jeunes interviewés à la fin de l'expérimentation (vague 2) a donné lieu à l'élaboration d'une typologie qualitative en cinq classes, établie à partir des avancées des répondants au regard de leur parcours dans l'emploi et / ou la formation (voir schéma récapitulatif ci-dessous).

Typologie des parcours : 3 types de parcours ascendants et 2 types de parcours stagnants



Les trajectoires des individus sont le résultat d'un faisceau de circonstances. Si la méthode qualitative ne permet pas d'isoler l'effet propre du dispositif sur les trajectoires des jeunes, l'analyse du discours des bénéficiaires, parfois croisé avec celui de leur conseiller, permet de comprendre le rôle de l'accompagnement et de l'allocation sur les parcours, du point de vue des acteurs et des bénéficiaires.

Cette classification met en lumière des effets hétérogènes du RCA sur le parcours des jeunes, notamment en fonction de leur parcours antérieurs, de l'avancée et de la stabilité de leur projet d'insertion en entrant dans le dispositif, mais aussi de leur situation familiale et de logement.

- ***Trois types de parcours ascendants***

Sur l'ensemble du corpus qualitatif de la seconde vague d'entretien, les deux-tiers des jeunes ont un parcours que l'on peut qualifier d'ascendant au regard des avancées réalisées concernant l'emploi ou la formation. Ainsi, selon la situation du jeune au moment de l'entrée dans le dispositif, les avancées peuvent être une première expérience professionnelle, même courte, l'aboutissement d'une formation non qualifiante, l'intégration d'une formation en alternance ou l'obtention d'un emploi. Ainsi, la situation de ces jeunes considérés ici comme ayant eu un parcours ascendant reste parfois très précaire à l'issue de l'expérimentation.

En fonction du rôle joué par le dispositif du point de vue des jeunes, trois types de parcours ascendants sont distingués : les jeunes dynamisés par le dispositif, les jeunes sécurisés dans une trajectoire ascendante qui semblait déjà enclenchée, et les jeunes autonomes pour qui les progrès réalisés semblent déconnectés du dispositif.

Les « dynamisés » (7 jeunes)

Sur les 35 jeunes interrogés lors de la deuxième vague de l'enquête qualitative, 7 ont connu un parcours ascendant grâce à une dynamique impulsée par le dispositif : dans le discours de ces jeunes, l'intensité de l'accompagnement et / ou l'allocation sont identifiés comme les leviers de leur insertion.

Pour tous, les deux années d'expérimentation sont marquées par des avancées vers l'emploi : une première expérience professionnelle en intérim, l'obtention d'un diplôme, et parfois l'insertion dans la vie professionnelle avec l'obtention d'un emploi stable. Les jeunes relatent également leurs progrès en ce qui concerne l'acquisition de confiance en soi et leur prise d'autonomie, notamment résidentielle (l'ensemble des jeunes « dynamisés » ont en effet décohabité).

Il s'agit plutôt de jeunes femmes, le plus souvent sans diplôme, hébergées chez leurs parents (chez le conjoint dans un cas) qui, lorsqu'elles entrent dans le dispositif, ont connu une période d'inactivité assez longue, souvent supérieure à 1 an et jusqu'à 3 ans dans un cas. Les raisons de ce chômage de longue durée ne sont pas toujours explicitées par les jeunes qui n'ont que rarement le recul nécessaire sur leur parcours pour porter une telle analyse. Sont néanmoins évoquées des problématiques liées à la mobilité, la confiance en soi (une jeune

fille souffre de bégaiement par exemple), et surtout l'absence de projet ou une grande incertitude autour du choix d'orientation (plusieurs jeunes ont abandonné une formation qu'ils avaient initiée). Plusieurs jeunes semblent également avoir longtemps stagné dans leur parcours, étant limités dans les opportunités d'insertion faute de moyens financiers (impossibilité de déménager pour se rapprocher d'un employeur ou d'envisager une formation par exemple).

Pour ces jeunes auparavant bloqués dans leur parcours parce qu'ils ne parviennent pas à choisir leur orientation où qu'ils manquent de moyens financiers pour aboutir dans leur projet, le dispositif a favorisé la (re)définition puis la mise en place d'un projet. Les apports de l'accompagnement sont souvent mis en avant par les jeunes, qui disent s'être sentis soutenus et conseillés dans leurs recherches. La fréquence intensive des rendez-vous permet d'affiner l'orientation et / ou d'envisager de nouvelles pistes (orientation vers l'école de la deuxième chance, découverte des métiers). L'allocation garantit ensuite la possibilité de mobiliser les ressources nécessaires au financement du projet. Sur les sept dynamisés, deux jeunes déclarent que sans l'allocation, ils auraient été contraints de prendre un petit boulot plutôt que de réaliser la formation qu'ils ont suivis dans le domaine qui les intéressait.

Parcours de jeunes « dynamisés »

➤ Emilie⁷ entre dans le dispositif alors qu'elle connaît une période d'inactivité de près d'un an et demi suite à l'abandon de son BTS technico-commercial : « *j'ai commencé un BTS à Nantes, mais ça s'est pas très bien passé, j'ai arrêté en décembre parce que j'ai eu des problèmes personnels, et du coup à partir du mois de janvier (2010), j'avais plus de cours, pas de travail, du coup pour trouver du travail, je voulais changer de métier, j'étais menuisier avant* ».

L'accompagnement de son conseiller, couplé aux revenus de l'allocation lui ont permis de gagner en confiance en elle et de s'inscrire dans une dynamique positive de recherche d'emploi : « *Oui bien sûr, ça m'a aidé, finalement, en terme de revenu, ça m'a aidé à ne pas être bloquée, le fait de pas avoir d'argent pour avancer dans la vie, du coup moi, ce complément là, ça m'a aidée à progresser et à aller de l'avant. Oui on peut prendre un logement, oui on peut s'acheter ci, je sais que j'ai le complément et que ça va pouvoir nous aider quoi... [le conseiller m'a apporté] de la confiance en moi. En fait il m'a aidée à vraiment pas hésiter à chercher du travail, chercher des formations, discuter avec des entreprises, chercher des stages, chercher partout dans n'importe quelle branche de métier, découvrir plein de choses en fait, (le conseiller) il m'a mis en relation avec des entreprises... »*

➤ Laura a 18 ans lorsqu'elle commence à bénéficier du RCA après une longue période d'instabilité. A 14 ans elle est déscolarisée puis placée dans un foyer d'accueil où elle dit n'avoir « rien fait pendant 4 ans », mis à part quelques babysittings « au black ». Elle n'a alors aucun projet : « *A l'époque j'avais 18 ans donc, je ne savais pas vers où m'orienter exactement, et puis ça s'est terminé que j'ai rien trouvé au final* ». La mission locale l'oriente vers l'école de la deuxième chance, une formation rémunérée. Elle continue de percevoir une partie du RCA, complément nécessaire au maintien d'un niveau de vie, sans lequel elle aurait dû renoncer à la formation pour trouver un emploi : « *sans l'allocation RCA, ça aurait été beaucoup plus difficile, il y a des mois où j'aurais eu zéro de revenus [...] j'aurais travaillé, même là, en touchant le RCA, je cherchais du travail, c'était super difficile. Si j'avais pas eu le RCA ça aurait été impossible de venir sur [la commune] avec mon logement* ». Finalement, si sa situation financière reste précaire, la formation lui a permis de « *trouver sa voie* » dans la peinture en bâtiment, domaine dans lequel elle suit une formation depuis la rentrée de septembre. Elle s'est également installée en logement autonome avec son conjoint.

➤ Elodie entre dans le dispositif alors qu'elle recherche en vain depuis un an un employeur pour effectuer un BTS en alternance dans l'immobilier. Selon elle, son inexpérience est le facteur bloquant à l'aboutissement de ses recherches : « *La raison c'est que personne ne voulait me donner une première chance, c'était parce que aucune expérience, alors on me prenait pas en alternance* ». Après quelques mois dans le dispositif, elle se lance dans l'activité en tant qu'auto-entrepreneur, ce qui engendre dans un premier temps de nombreuses dépenses (pour les déplacements en voiture notamment) mais aucune rémunération. « *Quand on commence dans l'immobilier en auto-entrepreneur on n'a pas de paie à la fin du mois et en attendant, l'essence, l'entretien de la voiture sont à notre charge* ». L'allocation, couplée à l'aide financière de sa mère et de son conjoint, lui a permis de se lancer dans cette activité.

⁷ Tous les prénoms ont été modifiés

Les « sécurisés » (12 jeunes)

Les 12 jeunes du corpus « sécurisés » dans leur insertion par le dispositif diffèrent des « dynamisés » en ce qu'ils avaient déjà un projet défini au moment d'intégrer le dispositif (trouver un emploi stable, à temps plein, ou intégrer une formation en apprentissage pour la plupart) : le RCA les a aidés à le concrétiser.

A l'issue de l'expérimentation, la plupart des jeunes « sécurisés » ont abouti dans leur projet : ils sont en emploi ou ont intégré une formation en alternance (contrat de professionnalisation ou apprentissage). A minima, les choix d'orientation se sont affinés et des étapes significatives ont été franchies. Enfin, cinq de ces jeunes ont décohabité.

Les « sécurisés » sont moins éloignés de l'emploi que les précédents : leur niveau de diplôme est globalement plus élevé (la plupart a un niveau CAP ou BEP, quelques-uns ont obtenu le BAC) et ils ont déjà acquis une première expérience professionnelle. Certains sont d'ailleurs en emploi à temps partiel (déclaré ou non) au commencement de l'expérimentation. Lorsqu'ils sont inactifs, c'est souvent depuis moins d'un an et quelques-uns perçoivent des indemnités de chômage.

Comme pour les « dynamisés », le discours des « sécurisés » met en avant le rôle du dispositif sur leur réussite. D'un côté, l'allocation leur a permis de financer leur projet (prise en charge des frais engendrés par la recherche, paiement des frais d'inscription pour passer un concours) ou lever les éventuels freins au bon déroulement du parcours (essentiellement des dépenses liées à la mobilité). Sans cette aide, certains affirment qu'ils auraient dû renoncer à certaines de ces dépenses, ou éventuellement qu'ils auraient dû trouver un « petit boulot », ce qui aurait certainement retardé les réalisations du projet initial. En parallèle, les rencontres régulières avec le conseiller leur procure un soutien moral et favorise le maintien de la dynamique de construction du projet : en faisant « le point » régulièrement avec son conseiller, les jeunes expriment la satisfaction à constater les avancées réalisées, et sont davantage conseillés pour se projeter dans les prochaines étapes.

Parcours de jeunes « sécurisés »

Sarah entre dans le dispositif RCA un an après avoir obtenu un BAC professionnel dans le domaine équin. Elle occupe alors un emploi de garde d'enfant à temps partiel et vit chez ses parents. 10 mois après l'entrée dans le dispositif, elle trouve un emploi stable et décohabite. Selon elle, le dispositif a eu un véritable effet levier sur son parcours :

- le complément de revenus dont elle a disposé grâce à l'allocation lui a permis de ne pas avoir à rechercher un deuxième « petit boulot », ce qui l'aurait éloigné de son projet, car elle n'aurait alors plus eu le temps à consacrer à la recherche d'un emploi stable.
« Le fait d'avoir qu'un seul emploi m'a permis de choisir vraiment ce que je voulais faire. Aller à des forums, rencontrer des employeurs, c'est vrai que quand on a un peu de temps libre sur un temps partiel on peut se permettre de faire ça »
Elle a également pu continuer à pratiquer l'équitation, passion à laquelle elle aurait eu du mal à renoncer.
- l'accompagnement mensuel lui a permis de maintenir une dynamique de recherche active et d'être informée de l'ensemble des possibilités de formation ou des forums de l'emploi. *« Tous les mois on faisait le bilan de mon projet d'avenir. Le fait qu'on doit voir la conseillère une fois par mois pour faire le bilan, ça permet de vraiment continuer à chercher un travail et pas de se reposer sur les aides qu'on peut avoir »*

Jean est titulaire d'un BAC ES. Il entre à la fac pour suivre des études de gestion mais cette orientation ne lui convenant pas, il abandonne après la première année. Il décide alors d'entreprendre un BTS MUC (management des unités commerciales). Pendant un an, il enchaîne les missions d'intérim et recherche en vain une entreprise pour l'alternance. Lorsqu'il entre dans le dispositif, il connaît de très grandes difficultés financières, a contracté des dettes. Avec le complément de revenus lié à l'allocation, il dispose d'environ 400 € mensuel, ce qui lui permet de « renflouer » son découvert, de couvrir les frais de transport liés à la recherche d'une entreprise, tout en conservant quelques loisirs. *« Sans le RCA, j'aurais été en difficulté plus longtemps, je n'aurais pas pu trouver l'argent pour faire face à mes dettes et rechercher une entreprise »*. Il retrouve une sérénité qui lui permet d'avoir davantage de disponibilité d'esprit pour se consacrer à ses recherches. Il trouve son employeur 5 mois après l'entrée dans le dispositif et décide de ne plus retourner à la Mission locale, son projet ayant abouti. Pendant ses recherches, Jean apprécie les rencontres mensuelles avec son conseiller qui l'a soutenu moralement alors qu'il doutait de ses choix professionnels : *« c'était l'occasion de faire un point financier, un point sur les recherches d'emploi, sur mes difficultés personnelles, mes projets d'avenir. C'est pas facile de trouver quelqu'un pour poser toutes les questions, les craintes ou les souhaits qu'on a. Mon conseiller m'a apporté une grande aide dans mes démarches, il m'a aidé à avoir confiance en moi et à trouver ce que je voulais faire »*.

Les « autonomes » (6 jeunes)

Parmi les bénéficiaires ayant connu un parcours ascendant, six jeunes constituent une classe à part en ce que les avancées dans leur projet d'insertion qui ont pu être réalisées au cours de l'expérimentation apparaissent déconnectées du dispositif : dans le discours des jeunes, les progrès qu'ils ont fait ne sont attribuables, même pour partie, ni à l'accompagnement de la Mission locale, ni à l'allocation. Ceci se confirme d'ailleurs si on regarde la courte durée durant laquelle ils ont perçu l'allocation : sur ces 6 jeunes, 3 déclarent n'avoir jamais perçu l'allocation, et 2 n'ont perçu qu'un seul versement.

Deux ans après leur entrée dans le dispositif, tous sont en emploi : en intérim, en apprentissage ou en CDI. Mais ces avancées ne sont clairement pas imputables au dispositif.

- En ce qui concerne l'allocation, ils n'ont quasiment pas perçu d'argent au titre du RCA. Ils ne savent pas toujours expliquer pourquoi le versement de l'allocation s'est interrompu, sauf dans le cas d'une jeune fille qui a pu ouvrir ses droits au RSA. Un seul jeune a bénéficié de l'allocation, mais le complément de revenu apporté par le RCA était trop faible pour impacter sa trajectoire ou son niveau de vie (il a très vite trouvé un emploi à temps partiel dans la restauration rapide après l'entrée dans le dispositif).
- A l'égard de l'accompagnement, certains n'ont jamais rencontré leur conseiller au cours de la période d'expérimentation. Pour les autres, ils sont plutôt critiques, le suivi étant jugé inadapté à leurs besoins. Pour leur recherche d'emploi, ils ont su mobiliser d'autres réseaux que celui de la Mission locale (réseau personnel ou agence d'intérim). Au final, ils ont su et ont souvent préféré se « débrouiller » par eux-mêmes plutôt que d'être suivis par leur conseiller.

Ces jeunes sont parmi les plus précaires du corpus, mais aussi les plus âgés. Certains cumulent des difficultés d'insertion importantes avec un bas niveau de qualification, une faible maîtrise de la langue française, et des difficultés financières qui peuvent être lourdes : la plupart ont décohabité et doivent assurer le versement d'un loyer, deux ont des responsabilités familiales en tant que jeunes parents. Le soutien financier venant des proches est rare voire inexistant. Pour tous, le projet est de trouver un emploi stable, à temps plein.

Parcours de jeunes « autonomes »

Lionel, originaire du Congo, est venu s'installer seul en France deux ans avant de percevoir le RCA. Il avait alors 19 ans. Lorsqu'il s'inscrit à la Mission locale, on lui propose de bénéficier du RCA. Il vivait alors en logement autonome avec sa conjointe et son fils, et recherchait un emploi en CDI et à temps complet pour assumer ses responsabilités familiales. Grâce à la Mission locale, il trouve rapidement un poste à temps partiel dans la restauration rapide, et perçoit alors 100 € au titre du RCA compensatoire. **Ce montant reste néanmoins insuffisant pour lui permettre de vivre sereinement.** Il continue ses recherches d'un emploi à temps plein, qui aboutiront sur des missions en intérim. Au moment de l'entretien, il parvient à travailler en continu et à temps plein depuis 9 mois. Selon lui, la Mission locale ne l'a pas aidé dans ses recherches. Il est très critique vis-à-vis de l'accompagnement de son conseiller qui ne lui proposait pas de solutions en adéquation avec son projet et ses contraintes financières : « ***Si tu veux travailler va chercher, demandes à tes amis, mais pas la Mission locale*** ». Ainsi, une remise à niveau lui a été proposée, alors qu'il n'est pas envisageable pour lui de consacrer plusieurs mois à une formation non rémunérée, le montant du RCA étant insuffisant pour vivre : « ***j'ai un enfant à nourrir. Si j'attends deux ou trois mois, je fais comment pour mon fils ? Il vaut mieux travailler. C'est pas parce que tu fais des études que tu vas t'en sortir*** ». Il s'est parfois senti « **découragé** » par l'absence de solution emploi venant de la Mission locale. Aujourd'hui, sa situation reste très précaire. Son emploi est éloigné de son domicile, ce qui le contraint à être hébergé chez un ami, et n'a pas la possibilité de prendre des congés de peur de perdre son poste : « *Je cherche un contrat en CDI comme ça je serai tranquille, j'aurai le droit au repos, aux congés, je pourrai prendre des vacances pendant un mois. En intérim je pars en congé de 1 mois et après quand je reviens ils me disent 'y'a plus de place'* ».

Etienne est originaire de Wallis et Futuna. Sa formation en maçonnerie en poche, il s'installe en métropole en 2009. Il est alors hébergé chez sa cousine. Pendant quelques mois, il alterne des périodes de formations qu'il abandonne, puis de recherche d'emploi. **Il entre dans le dispositif puis trouve dans la foulée un emploi en tant que soudeur grâce à son réseau personnel.** Au moment de l'entretien, il occupe le poste depuis plus de deux ans.

- **Deux types de parcours stagnants**

Le troisième tiers du corpus qualitatif de la vague 2 comprend des jeunes présentant des parcours qualifiés de stagnants en ce que, sur les deux années d'expérimentations, on ne constate pas d'évolution du point de vue de l'emploi ou de la formation. Cela ne doit néanmoins pas être perçu comme une absence totale de plus-value liée à l'allocation ou à l'accompagnement des conseillers : la plupart connaissent en effet une amélioration de leurs conditions de vie, et un travail sur les problématiques périphériques à l'emploi a souvent permis de lever des freins à l'insertion.

Contrairement aux différents types de jeunes ayant des parcours « ascendants », les « stagnants » présentent des profils particulièrement hétérogènes, du point de vue :

- du niveau de diplôme : de niveau VI (aucun diplôme) à niveau IV (Baccalauréat) ;
- de la situation d'activité à l'entrée dans le dispositif : en recherche d'emploi (certains n'ont jamais travaillé, d'autres sont indemnisés), en activité (intérim ou CDD à temps partiel) ;

- de la situation de logement : la moitié vit chez leurs parents, les autres sont en logement autonome ou hébergé chez un tiers.

Plusieurs ont connu des échecs dans la réalisation de projets antérieurs, qu'il s'agisse de la formation (décrochage ou non admission dans une formation sélective) ou de leur recherche d'emploi (abandon du projet faute d'aboutissement dans les recherches). Rares sont ceux qui avaient un projet au moment de l'entrée dans le dispositif.

L'analyse a permis de mettre à jour deux types de parcours stagnants avec les jeunes « instables » d'un côté, et les « désaffiliés » de l'autre : ils se distinguent par leur niveau d'engagement dans leur relation à l'institution et dans leur parcours d'insertion.

Les « instables » (8 jeunes)

Les « instables » connaissent un parcours en dents de scie : avant l'entrée dans le dispositif comme à l'issue de l'expérimentation, ils alternent des situations d'emploi précaires, de formation (souvent avortées), et de recherche d'emploi.

Pour la plupart de ces jeunes « instables », l'analyse de leur discours et le regard qu'ils portent sur leur propre parcours permet d'approcher ce qui, de leur point de vue, leur a manqué pour s'inscrire dans un parcours ascendant.

Plusieurs expriment clairement leur manque de maturité pour engager les démarches d'insertion parfois synonymes de prise d'autonomie, ou pour gérer un budget. Ainsi, une jeune femme regrette la gestion jugée déraisonnable qu'elle a faite de l'allocation. Un autre admet ne pas être « prêt psychologiquement » pour suivre une formation qui implique pour lui de déménager, et donc de vivre seul.

Quelques jeunes incriminent leur conseiller, dont l'accompagnement est jugé inutile voire néfaste (un jeune dit s'être senti rabaissé par le jugement porté par sa conseillère sur ses capacités d'insertion).

Enfin, pour une jeune femme vivant en logement autonome, le montant de l'allocation s'est avéré insuffisant compte tenu de ses charges financières pour éviter la logique des « petits boulots alimentaires » en contrats précaires.

Si la situation de ces jeunes ne s'est pas améliorée du point de vue de l'insertion professionnelle, l'allocation a souvent permis une amélioration significative du niveau de vie, et on observe chez la plupart des avancées comme l'obtention du permis de conduire, d'une formation non diplômante ou l'acquisition d'une nouvelle expérience professionnelle. Néanmoins, bien que ces avancées permettent de maintenir une dynamique positive dans le parcours, elles ne s'inscrivent pas dans la construction d'un projet, la plupart du temps non défini.

Parcours de jeunes « instables »

Julien initié un CAP matelot qu'il n'a pas validé. Il est inactif lorsqu'il intègre le dispositif, nourri et logé par ses parents. Conscient que le domaine de la pêche offre peu de débouchés, il souhaite se réorienter mais n'a pas de projet précis : « *La plus part des pêcheurs ils me disent 'jeune, reconvertis-toi, la pêche, ça se perd'* ». Durant les deux années d'expérimentation, il touche l'allocation et rencontre son conseiller tous les mois. Il fait quelques petits boulots, souvent en contrat d'intérim (livreur de pizza, barman, serveur, plongeur), et complète ses revenus par la revente de crustacés pêchés illégalement. Malgré l'accompagnement et les expériences professionnelles acquises, il estime que sa situation n'a pas évoluée depuis son entrée dans le dispositif. Le fait qu'il n'a pas le permis de conduire le freine dans ses recherches d'emploi, ce qui lui fait à présent regretter de n'avoir pas su utiliser l'allocation pour financer le permis de conduire : « *[avec l'allocation] j'ai vécu ! ... Après c'est vrai que j'aurai pu mieux faire avec... **J'aurais pu être plus malin, économiser un peu et avoir une plus grosse somme pour faire quelque chose de bien quoi*** ». Son conseiller lui suggère des formations (permis CASES, remise à niveau) opportunités qu'il juge intéressantes mais qu'il n'exploite pas.

André est suivi par la Mission locale depuis qu'il a 15 ans, lorsqu'il décide d'arrêter l'école pour travailler. Au moment de percevoir le RCA, il travaille en CDD à temps partiel en tant que maraîcher. Des problèmes de santé (les conditions de travail dans l'humidité lui créent des fissures aux mains) le contraignent à ne pas poursuivre dans le domaine des espaces verts. Au moment de l'entretien, il est sans activité et recherche une formation pour devenir agent de sécurité. André n'a perçu l'allocation que durant 5 mois. Faute de déclaration mensuelle, il est « radié » et, malgré l'apport financier important de l'allocation dans son budget, il ne souhaite pas reprendre contact avec sa conseillère dont il juge l'accompagnement néfaste : « ***ma conseillère m'a fait chuter plus qu'elle m'a fait augmenter les choses [...] elle doutait de moi, comme si moi j'étais rien ou je ne savais rien faire. J'ai saturé avec elle*** ».

Lorsqu'il intègre le dispositif, Pierre a décroché du lycée depuis 1 an, période durant laquelle il alterne inactivité et missions d'intérim dans la manutention. Six mois après l'entrée dans le dispositif, il intègre une formation rémunérée en soudure industrielle. On lui suggère de poursuivre son parcours de formation sur un autre site, ce qui lui implique de déménager et de vivre seul. Son hébergement aurait été pris en charge, mais il estime qu'il n'était pas prêt : « *mentalement, je n'aurais pas réussi. Je ne suis pas prêt à vivre seul* ». Au moment de l'entretien, Pierre est toujours en recherche d'emploi. Néanmoins, la perception de l'allocation lui a permis de gagner en autonomie et en responsabilité dans la gestion de son budget. Il a ainsi commencé à assumer ses propres dépenses (paiement de son forfait téléphonique initialement payé par sa mère, remboursement d'amendes contractées dans les transports en commun) et « *appris à épargner* ».

Les « désaffiliés » (2 jeunes)

Seuls deux jeunes sont dans ce dernier type de parcours. Similairement aux « autonomes », les « désaffiliés » sont dans des situations de vie marquées par une plus grande précarité que les autres. Ils n'ont ni diplômes ni expériences professionnelles significatives et connaissent des parcours d'insertion particulièrement chaotiques, interrompu dans un cas par une hospitalisation puis une incarcération, et dans l'autre par une grossesse.

Tout au long de l'expérimentation, leur situation reste précaire, sans perspective d'insertion socio-professionnelle. Ils ont été « radiés » de l'allocation RCA faute de déclaration mensuelle.

Découragés par l'absence d'offre d'emploi qui corresponde à leurs compétences sur le marché du travail, ils se positionnent en rupture avec les institutions, la Mission locale notamment, parfois la justice, mais aussi le monde du travail. L'allocation est envisagée comme une « paye », les devoirs en tant que bénéficiaires se réduisant à l'obligation de « signer un papier » pour réaliser la déclaration mensuelle des revenus.

Parcours d'un jeune « désaffilié »

Matthieu n'a aucun diplôme et peu d'expériences professionnelles. Depuis l'âge de 15 ans, il a été incarcéré à de nombreuses reprises : *« j'ai perdu 5 ou 6 ans en prison [...] ce qui m'empêche de trouver du travail c'est que je n'ai pas de diplôme »*. Son parcours durant les deux années d'expérimentation est chaotique. Il entreprend une formation en peinture, mais l'interrompt en raison d'une hospitalisation de 2 semaines, et faute de présenter les justificatifs demandés, il ne peut pas reprendre la formation. Il est ensuite incarcéré et ne percevra plus l'allocation. Sa vision de l'accompagnement prodigué par la Mission locale est très négative. L'absence d'offre d'emploi est vécu comme particulièrement démotivant : *« la Mission locale n'aide pas à trouver un travail [...] Ils n'ont jamais rien trouvé à la Mission locale [...] je leur dis proposez moi tout ce que vous voulez, mais ils n'ont rien, c'est démotivant »*. En rupture avec les normes et attentes sociales, il ne cache pas son choix de ne pas s'investir dans un parcours d'insertion : *« Moi, comme je suis dans la galère, je me dis je m'en fou, je ne vais pas chercher du travail, je vais avoir ma paye [l'allocation] [...] dès que j'arrivais comme ça [à la Mission locale], je signe le papier, j'avais mes thunes à la fin du mois »*.

CONCLUSION

L'évaluation qualitative de l'expérimentation a consisté en l'interrogation d'environ 80 acteurs et 70 jeunes bénéficiaires au sein de 8 Missions locales, sélectionnées sur la base d'une typologie afin de disposer d'un échantillon rendant compte de la diversité des sites expérimentateurs et des profils de bénéficiaires.

L'évaluation qualitative a permis d'identifier 4 enseignements principaux :

1. une forte adhésion au dispositif dans son principe et ses caractéristiques par les jeunes et les acteurs ;
2. des effets hétérogènes sur les parcours d'insertion selon la situation financière, familiale et de logement des jeunes (et notamment le fait qu'ils soient ou non en logement autonome), mais aussi en fonction de l'existence ou non d'un projet d'insertion défini ou en cours de gestation ;
3. une amélioration des conditions de vie limitée aux jeunes dont la situation financière n'est ni totalement précaire, ni réellement confortable (pour ces jeunes, l'effet de l'allocation reste mineur) mais un effet « coup de pouce » financier pour la réalisation de démarches d'insertion pour certains, et l'acquisition pour la plupart d'un capital d'autonomie réelle (mobilité, logement...) ou tout du moins symbolique (confiance en soi) ;
4. des effets de l'accompagnement qui semblent limités par le caractère automatique de l'allocation et par le manque de levier pédagogique relevé par les conseillers pour mobiliser davantage les jeunes autour d'un projet d'insertion.

1. Une forte adhésion de principe au dispositif

Sur le principe, au lancement de l'expérimentation, le RCA a été très bien accueilli au sein des Missions locales, par les acteurs comme par les bénéficiaires. Dans un contexte de restriction budgétaire, les équipes des Missions locales ont vu dans le dispositif une opportunité de disposer de moyens financiers supplémentaires pour accompagner leur public. L'allocation est envisagée comme un levier d'insertion, en ce qu'elle contribue à desserrer les contraintes financières, considérées par les conseillers comme l'un des premiers obstacles à l'insertion des jeunes suivis en CIVIS. La mise en œuvre, jugée globalement simple compte tenu de l'inscription du RCA dans le cadre réglementaire du CIVIS et de l'ampleur limitée de l'expérimentation, n'a pas affecté l'organisation des Missions locales ou la charge de travail des conseillers.

2. Des effets hétérogènes du RCA sur les trajectoires des bénéficiaires

Cinq types de parcours ont été identifiés, distingués d'une part par les avancées en termes d'insertion professionnelle réalisées par les jeunes au cours des deux années d'expérimentation et, d'autre part, par le rôle joué par le RCA sur ces trajectoires :

- des jeunes « **dynamisés** » par le dispositif, pour lesquels le dispositif a permis la définition puis la mise en place d'un projet d'insertion ;
- des jeunes « **sécurisés** » dans leur insertion, pour qui le dispositif a contribué à concrétiser un projet défini en amont de l'entrée dans le dispositif ;
- des jeunes « **autonomes** », qui, comme les précédents, connaissent un parcours ascendant du point de vue de l'emploi et / ou de la formation, mais dont les progrès sont clairement déconnectés du dispositif ;
- des jeunes « **instables** », qui connaissent un parcours en dents de scie et ne parviennent pas à s'inscrire dans un projet d'insertion ;
- des jeunes « **désaffiliés** », en rupture avec les institutions, qui ne souhaitent pas s'inscrire dans un parcours d'insertion professionnelle.

3. Des effets de l'allocation sur le niveau de vie et l'autonomie des bénéficiaires

Les effets observés de l'allocation sur le niveau de vie des bénéficiaires varient en fonction du degré de contrainte financière qui pèse sur les jeunes. Seuls les jeunes ayant des contraintes financières relativement modérées voient une amélioration significative de leur niveau de vie. Il s'agit souvent de jeunes hébergés chez leurs parents, mais qui ne disposent pas de ressources financières propres. Les jeunes peu contraints financièrement, logés et aidés financièrement par leurs parents, voient leur niveau de vie faiblement impacté par l'allocation : un transfert des ressources s'opère, le jeune prenant davantage à sa charge des dépenses auparavant assurées par un parent. Enfin, les jeunes les plus contraints financièrement, très précaires, en logement autonome et ayant parfois à assumer des responsabilités familiales, ne connaissent pas d'amélioration significative de leur niveau de vie. Souvent en emploi précaire, le montant de l'allocation est trop faible pour accroître significativement leurs ressources.

La plupart des jeunes ont pu rendre compte de l'usage qu'ils ont fait de l'allocation. Les principaux postes de dépense cités renvoient au financement de démarches d'insertion (mobilité, démarches administratives et de recherche d'emploi, habillement pour les entretiens d'embauche). Au-delà du « coup de pouce » financier, l'allocation a pu avoir un véritable effet levier sur le parcours de certains jeunes, soit en les dégageant de la contrainte d'un travail précaire, sans rapport avec le projet d'insertion, soit en assurant une sécurité financière permettant d'ouvrir les possibilités d'orientations professionnelles (mobilité vers un bassin d'emploi plus dynamique, financement de concours, ou encore, dans un cas, lancement d'une activité à son compte).

Les jeunes ont également souvent mobilisé l'allocation pour assurer des dépenses de loisirs ou pour participer aux frais du foyer, contribuant ainsi à leur affirmation au sein de leur environnement familial, et leur confiance en eux-mêmes et plus globalement au sein de la société. Au-delà de l'impact sur le niveau de vie de nombreux jeunes, l'allocation donc a favorisé l'acquisition d'une plus grande autonomie réelle (autonomie résidentielle et mobilité notamment) mais aussi symbolique (affirmation de soi).

4. Un accompagnement parfois dénaturé par le caractère automatique de l'allocation

Le versement de l'allocation et l'obligation de déclaration mensuelle des revenus (DMR) qui y est associée ont un impact sur le rythme de l'accompagnement et la nature de la relation liant le jeune au conseiller. En positif, le rythme de l'accompagnement est intensifié, autorisant un suivi renforcé plus à même de sécuriser les parcours. En négatif, de nombreux conseillers regrettent que le caractère automatique du versement de l'allocation les prive du levier pédagogique inhérent au fonctionnement du CIVIS, pour lequel l'octroi de l'allocation est conditionné à la définition et l'atteinte d'étapes vers l'insertion professionnelle. A l'extrême, le risque est que la notion de « devoirs » se limite pour certains bénéficiaires à l'accomplissement d'une formalité administrative (la déclaration des ressources).

En creux, cette problématique soulève la question du positionnement de la notion de « droits et devoirs » (qui est jugée pleinement légitime par les jeunes comme par les acteurs des missions locales) sur le plan de la nature des contreparties demandées aux jeunes dans le cadre du contrat qui leur est proposé. Certains bénéficiaires de l'expérimentation, sans projet clairement défini à l'entrée dans le dispositif, ont ainsi exprimé le regret de n'avoir pas saisi l'opportunité de l'expérimentation pour s'insérer dans une dynamique d'insertion, et de ne pas avoir été suffisamment incités voire contraints à effectuer davantage de démarches.

Les futurs dispositifs qui pourraient être mis en place à destination des jeunes, et notamment la « Garantie Jeunes », pourraient se nourrir de ces enseignements afin de renforcer le caractère incitatif d'une telle allocation sur les parcours d'insertion : en soumettant davantage le versement de l'aide aux efforts fournis pour atteindre les objectifs définis dans le cadre de l'accompagnement. Cette conditionnalité pourrait d'ailleurs donner lieu à un changement d'état d'esprit, consistant à ne pas uniquement sanctionner les manquements au contrat, mais à récompenser également les efforts fournis dans une logique de « bonus ».



Annexe I – Répartition des Missions locales expérimentatrices au sein de chacune des classes

Classe 1

Mission locale du Pays de Vierzon
Mission locale du Bassin de Thau
Mission locale Petite Camargue Héraultaise
Mission locale pour la Jeunesse de Reims
Mission locale des Graves
Mission locale de La Seyne-sur-Mer (MIAJ)
Mission locale du Biterrois
Mission locale des Jeunes Toulonnais
Mission locale Gier Pilat
Mission locale du Haut Vaucluse
Mission locale Armentières - Vallée de la Lys
Mission locale Nîmes Métropole
Mission locale de Dreux
Mission locale "Avenir Jeunes" de Cannes
Mission locale de Saint Etienne et de la Couronne Stéphanoise
Mission locale des Portes de la Brie
Mission locale des Pyrénées-Orientales
Mission locale ViTaCiTé - Massy
Mission locale de Bondy
Mission locale Corail
Mission locale du Pays de Vitré

Classe 2

Mission locale Haut-Rhin Nord
Mission locale des Alpes de Haute-Provence
Mission locale Cœur d'Hérault
Mission locale de la Mayenne
Mission locale du Bassin Chambérien
PAIO de Saint Louis - Service info Jeunes
Mission locale de Clichy
Mission locale d'Aubervilliers
Mission locale d'Albertville, tarentaise, Beaufortin, Val d'Arly, Combe de Savoie
Mission locale de Grigny
Mission locale de Vesoul
Mission locale de Parthenay et de Gâtine
Mission locale ouest et sud Eure et Loir
Mission locale Sarthe et Loir

Classe 3

Mission locale Nord - La Réunion
Mission locale du bassin d'emploi du Grand Besançon
Mission locale du Pays de Cornouaille

Mission locale Métropole Nord-Ouest
Mission locale Sambre Avesnois
Mission Locale de l'arrondissement de Saint-Omer
Mission locale du Sud-Ouest Seine et Marne
Mission locale de l'agglomération Mancelle
Mission locale du Valenciennois
Mission locale de l'Agglomération Havraise
Mission locale Angevine
Mission locale de Lille
Mission Intercommunale pour l'Insertion des Jeunes EPINAY
Mission locale de St Germain-en-Laye
Mission locale du Bassin d'Emploi de Rennes
Mission locale Nantes Métropole
Mission locale du Pays de Brest
Mission locale du Grand Nancy
Mission locale Pévèle Melantois Carembault

Classe 4

Mission locale de Moulins
Mission locale de Saint Dizier
Mission locale de Morlaix
Mission locale du Lunevillois
Mission locale Mission Jeunes 05
Mission locale du Centre Hérault
Mission locale de Lure Luxeuil-les-Bains et Champagney
Mission locale de Moselle Centre
Mission locale de la Creuse
Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine
Mission locale Louviers-Val de Rueil-Andelle
Mission locale du Comtat Venaissin
Mission locale du Pays d'Auray
Mission locale du Pays de Vannes
Mission locale Arc Charente
Maison de l'Emploi du bocage Bressuirais - Service Mission Locale
Mission locale du grand Laonnois
Mission locale du Pays Thouarsais
Mission locale du Pays Yonnais

Classe 5

Mission locale Jeunes Isère Rhodanienne
Mission locale de Haute Saintonge
Mission locale rurale du Grand Plateau Picard
Mission locale des Territoires de Mourenx Oloron Orthez
Mission locale de la Jeune Loire et ses Rivières
Mission locale du Pays Thur Doller
Mission locale Bastia-Balagne

Classe 6

Mission Intercommunale Ouest - La Réunion
Mission locale Sud - La Réunion

Note de lecture : le code couleur rouge indique les missions locales retenues pour l'évaluation qualitative

Annexe II : Guide d'entretien qualitatif- Acteurs

Mission locale :
Fonction de l'acteur interrogé:
Date entretien :
Lieu entretien : ML / Tel
Durée entretien :

RAPPELS

Objectifs

- Identifier les conditions de mise en œuvre locales du dispositif et les éléments de contexte spécifiques pouvant expliquer les effets mesurés dans le cadre de l'enquête quantitative, et notamment les facteurs locaux d'efficacité ou d'inefficacité du dispositif.
- Analyser le point de vue et les attentes des acteurs sur le dispositif : son principe, son fonctionnement, ses effets.

Modalité de recueil

Deux vagues d'entretiens en face à face et par téléphone :

- au lancement du dispositif;
- deux ans après le lancement.

Echantillon

- 8 missions locales diversifiées, sélectionnées sur la base d'une typologie, feront chacune l'objet de :
- 8 entretiens sur chaque territoire auprès d'acteurs représentant les fonctions suivantes :
 - o 1 directeur de mission locale
 - o 2 élus (CG, CR, intercommunalité...) dont le président,
 - o 1 directeur adjoint ou responsable d'antenne,
 - o 3 Conseillers dont le référent RCA,
 - o 1 partenaire.

Documents et informations à récupérer en amont des entretiens concernant la ML:

- Bilan ou compte-rendu d'activité;
- Profil de la ML : taille, antenne, territoire ;
- Caractéristiques et spécificités de la ML : emplacement, fonctionnement, organisation... ;
- Contexte socio-économique local : tableau de bord local SPE + diagnostic ML ou autre ;
- Profils de jeunes reçus habituellement et problématiques ;
- Autres documents permettant de dresser les caractéristiques de la ML
- Données de suivi des parcours des jeunes RCA

I - POSITIONNEMENT POLITIQUE / INSTITUTIONNEL DE LA ML PAR RAPPORT A L'EXPERIMENTATION RCA et opinion sur le dispositif RCA (vague 1)

- Pour quelles raisons votre ML s'est-elle portée candidate pour participer à l'expérimentation RCA ? Votre ML a-t-elle assisté à la réunion d'information sur le RCA organisée à Paris le 17 février dernier ? Qui est à l'initiative de la candidature : président / directeur de la ML, élu, préfet... ?
- Y a-t-il eu un processus de concertation pour décider de la participation de la ML à l'expérimentation (passage en CA ? réunions ? autre...)? Si passage en CA : quelles ont été les réactions du conseil d'administration : adhésion, résistances, consensus ou points de vue divergents ... ? En cas de divergences : comment avez-vous levé les résistances ? Comment les conseillers ont-ils été informés de votre participation à cette expérimentation ? Avez-vous eu des échos d'autres missions locales sur le dispositif RCA? Lesquels ?
- Que pensez-vous du dispositif d'évaluation ? Le tirage au sort a-t-il occasionné des difficultés particulières pour votre ML ? Vous êtes-vous fait aidés ? Comment ? Par qui (équipe d'évaluation) ?
- Et quelle a été votre réaction lorsque vous avez connu le résultat du tirage au sort pour votre ML ?

- Pertinence de l'allocation RCA associée à l'accompagnement par les ML ?
- En quoi le RCA peut-il favoriser les sorties vers l'emploi ou la formation ?
- Perspectives à long terme, pérennité du dispositif
- Conclusion / bilan : points forts / points faibles du RCA ?
- Plus-value (et moins-value) du RCA par rapport au CIVIS ?
- Pour finir : quels sont selon vous les « ingrédients » de la réussite du RCA ?
- En cas de montée en puissance ou de généralisation du RCA, qui concerneraient donc un grand nombre voire l'ensemble des jeunes suivis en CIVIS, quelles pourraient être les difficultés de votre ML selon vous, pour mettre en œuvre le RCA et l'accompagnement associé à plus grande échelle ?

II - EFFETS PERÇUS SUR LES JEUNES

- Selon vous, quels peuvent être les effets du RCA en termes d'insertion des jeunes bénéficiaires (vers l'emploi / la formation / la reprise d'études/...)? Quels sont les facteurs déterminants ?
- Pensez-vous que le RCA peut avoir un effet sur l'accompagnement des jeunes (relances : l'allocation, sa stabilité dans le temps, l'engagement sur 2 ans...)?
- Quelles est selon vous la perception du RCA par les jeunes bénéficiaires ? Et les non-bénéficiaires ?
- Quelles ont été les difficultés rencontrées par les jeunes dans le cadre du RCA ? Compréhension du principe du RCA ? Mode de calcul de l'allocation? Mobilisation et implication dans une dynamique d'insertion? Quelles réponses/solutions ont pu être apportées par la ML à ces difficultés ?
- Pertinence de l'allocation RCA associée à l'accompagnement par les ML ?
- En quoi le RCA peut-il favoriser les sorties vers l'emploi ou la formation ?
- Perspectives à long terme, pérennité du dispositif
- Points forts / points faibles du RCA ?
- Plus-value (et moins-value) du RCA par rapport au CIVIS ?

Questions importantes

- **Pour quels profils de jeunes le RCA est-il particulièrement adapté selon vous ? Et pour quels profils est-il selon vous inadapté ?** (les jeunes ayant un besoin d'accompagnement renforcé / les jeunes en CIVIS renforcé ou PADE ? ceux qui ont le plus de difficulté financières ? des difficultés sociales particulières?) **Pourquoi ?**
- **Quels peuvent être les effets de l'allocation RCA sur la perception de l'accompagnement par les jeunes? En positif ? Et en négatif ?**
 - o L'allocation peut-elle être selon vous à l'origine d'un « effet d'aubaine » pour les jeunes par rapport au CIVIS (l'allocation étant la motivation principale, l'accompagnement étant plutôt conçu comme une obligation) ?
 - o Selon vous, à **quels usages** les jeunes réservent-ils l'allocation CIVIS ?

III - CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU RCA

Au niveau des ML

- Quel est l'impact du RCA sur l'organisation de votre ML (identifier ce qui a été mobilisé en plus de l'existant)
 - o Moyens humains mobilisés : conseillers existants, recrutements, formations...
 - o Moyens de communication / information mobilisés : courriers, web, mail, téléphone, web...
 - o Partenariats mis en place, mobilisation des acteurs et partenaires dans le cadre du RCA
 - o Modifications d'organisation, de pratiques
- Quelles ont été les difficultés « techniques » rencontrées par votre ML pour la mise en place du RCA ? Des difficultés particulières avec Parcours 3 ? Quelles réponses ont été apportées à ces difficultés ?
- Quels sont les difficultés que vous avez pu rencontrer concernant la prise en compte du RCA dans les objectifs CIVIS de votre ML (Rappel : objectifs révisés en janvier 2011)? Ces objectifs devraient-ils évoluer selon vous en cas de généralisation du RCA ? Si oui dans quel sens ?
- Les conseillers de votre ML se sont-ils bien appropriés le dispositif RCA ? Son principe ? Ses caractéristiques ? Son fonctionnement ?

Au niveau partenarial

- Quels sont les partenariats existant dans le cadre du CIVIS ?
- Quels sont les partenariats mobilisés dans le cadre du RCA (sur quelles bases et à quelles conditions ?) Les nouveaux partenaires mobilisés ?
- Quelle est la place des partenariats dans l'accompagnement du RCA ? Quels sont les partenaires incontournables ?
- La ML a-t-elle communiqué auprès des partenaires sur le RCA ? Lesquels ? Sous quelle forme ? A quelle occasion ? Quelle a été leur réaction ?
- Selon vous quelle est l'opinion de vos partenaires concernant le RCA ? Y sont-ils plutôt favorables ? Défavorables ? Pourquoi ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées avec et par les partenaires pour la mise en place du RCA ? Quelles réponses/solutions ont pu être apportées à ces difficultés ?

Au niveau des jeunes bénéficiaires

- Y a-t-il un traitement « spécifique » pour les bénéficiaires ? Des modalités d'accompagnement particulières et/ou complémentaires à celles proposées dans le cadre du CIVIS ?
 - o En termes de « contenu » de l'accompagnement
 - o et en termes d'« intensité », de fréquence des rencontres avec le jeune ? Est-ce lié à la nécessité de déclarer chaque mois ses revenus ?

Synthèse

- Pour finir : quels sont selon vous les « ingrédients » de la réussite du RCA ?
- En cas de montée en puissance ou de généralisation du RCA, qui concerneraient donc un grand nombre voire l'ensemble des jeunes suivis en CIVIS, quelles pourraient être les difficultés de votre ML selon vous, pour mettre en œuvre le RCA et l'accompagnement associé à plus grande échelle ?

IV - REACTIONS SUR LA GARANTIE JEUNES (vague 2)

L'expérimentation Garantie jeunes propose pour les jeunes en grande précarité (jeunes majeurs de 18 à 25 ans, ni en emploi, ni en formation, ni en éducation et dont les ressources ne dépassent pas le plafond du RSA 483 euros) la garantie d'une première expérience professionnelle et d'une garantie de ressources en tant qu'appui à cet accompagnement.

Un contrat d'engagement réciproque

Pour le jeune, le principe de libre adhésion est retenu. Son engagement se construit tout au long du parcours, la contractualisation se fait par étapes. L'investissement du jeune doit être important ; il prend des engagements au cours de son parcours, de lui-même ou sur proposition de son conseiller et doit les tenir. Il s'engage également à déclarer chaque mois l'ensemble de ses revenus.

Pour la mission locale, le parcours proposé devra organiser un accompagnement continu, sans rupture, enchaînant les actes nécessaires à l'accès à l'emploi dans le cadre d'un processus itératif de médiation active, autour duquel vont s'articuler un accompagnement renforcé et des actions de formation. Le conseiller s'engage à répondre aux sollicitations du jeune, à l'appuyer, l'orienter pour résoudre les difficultés empêchant son accès à l'autonomie et à lui faire, à échéances régulières, des propositions d'emploi ou de formation susceptibles de nourrir son parcours.

- Une action de remobilisation immédiate pour faire adhérer le jeune et confirmer son engagement
- Une médiation active qui vise à démultiplier les opportunités de mise en relation avec les entreprises
 - Le conseiller amène le jeune à identifier ses atouts, à les traduire en compétences transférables au monde de l'entreprise
 - Le conseiller devient un interlocuteur privilégié de l'intermédiation entre le jeune et l'entreprise, un appui conseil auprès des entreprises, faisant émerger une pratique de recrutement permettant à des jeunes, a priori exclus, d'intégrer un emploi stable et durable.
- ➔ Une évolution des pratiques professionnelles des conseillers qui s'accompagnera d'un plan de formation.
- ➔ Une nécessaire inscription dans un projet de territoire structuré autour d'un partenariat fort entre les acteurs de l'insertion en amont et tout au long du parcours du jeune, notamment avec le monde de l'entreprise.
- Que pensez-vous de la cible prioritaire de la garantie jeunes : jeunes en grande précarité, en situation de « vulnérabilité », ni en formation, ni en emploi, ni en éducation.
- Que pensez-vous d'une double garantie : garantie à une première expérience professionnelle et garantie ressources ? Quels pourraient être les effets attendus sur les jeunes ?
- Que pensez-vous de l'idée d'un contrat d'engagement réciproque, avec d'une part un fort investissement du jeune dans l'accomplissement d'un certain nombre d'étapes et d'autre part un accompagnement continu, sans rupture du conseiller référent dans le cadre d'un processus de médiation active ?
- Globalement, que pensez-vous du rapprochement proposé avec le monde de l'entreprise ?

REMERCIEMENTS

Annexe III : Guide d'entretien qualitatif- Bénéficiaires

Mission locale :

Date entretien :

Lieu entretien : ML / Tel

Durée entretien :

RAPPELS

Finalité

Appréhender les perceptions et opinions des bénéficiaires sur le RCA (allocation + accompagnement) et ses « plus-values » selon leur profil, leur situation et leur parcours.

Objectifs

- Appréhender les perceptions et opinions des jeunes à l'égard du dispositif : son principe, son fonctionnement, ses effets
- Retracer le parcours de jeunes bénéficiaires depuis l'entrée dans le dispositif -> appréhender les évolutions de situation ;
- **Identifier l'usage et l'utilité du RCA : sa plus-value concrète pour les bénéficiaires du RCA, le sens donné à cette allocation dans le cadre de leur parcours et de leurs projets d'insertion, et le lien avec l'accompagnement proposé par la ML ;**
- Analyser le point de vue des bénéficiaires sur la suite de leur parcours: la baisse et la fin de l'allocation, leur vision de l'avenir ;
- Recueillir de premières réactions sur la « garantie Jeunes ».

Modalité de recueil

Deux vagues d'entretiens, en face à face et par téléphone, auprès de jeunes bénéficiaires :

- vague 1 : un an après l'entrée dans le dispositif ;
- vague 2 : deux ans après l'entrée dans le dispositif ;

Echantillon

40 entretiens individuels conduits auprès d'un échantillon diversifié de bénéficiaires.

Les entretiens sont menés de façon privilégiée en face-à-face, dans les locaux des Missions locales. Ils sont menés par téléphone lorsque les bénéficiaires n'ont pas pu être présents lors des rendez-vous physiques proposés.

Traitement

Portraits de jeunes permettant de restituer des parcours d'insertion au regard de l'accompagnement proposé.

Introduction à l'entretien

Tout d'abord, merci d'avoir accepté de nous répondre.

Vous bénéficiez ou avez bénéficié du RCA. Cette allocation vous a été proposée par le ministère de la Jeunesse et donne lieu à une étude sur deux ans afin de savoir ce que cette allocation apporte aux personnes qui en bénéficient. Nous souhaiterions donc savoir ce que vous pensez de cette allocation, est-ce qu'elle vous est utile, est-ce qu'elle répond à vos besoins, est-ce qu'elle aide les jeunes dans leurs projets ?...

Je vous rappelle que l'entretien que nous allons avoir est totalement anonyme et confidentiel ; la Mission locale n'a pas la possibilité de savoir quelles personnes ont accepté l'entretien et elle n'aura pas la possibilité de connaître vos réponses.

Cet entretien n'aura aucune incidence sur votre allocation.

Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses... Ce que nous souhaitons c'est votre avis sur ce RCA.

I – LE RCA : REPRESENTATIONS ET EXPERIENCE

Vous êtes allocataires du RCA depuis plus d'un an

1.1 – Vous souvenez-vous du jour où vous avez été contacté par la Mission locale pour vous proposer le RCA ? Pouvez-vous me raconter comment ça s'est passé ?

Relances

Comment vous avez été contacté ?

Qui vous a expliqué le principe et le fonctionnement du RCA ?

Quand en avez-vous discuté pour la première fois avec votre conseiller ML ?

1.2 – Quelle a été votre première réaction ?

Relancer sur le ressenti : vous étiez étonné ? Vous avez immédiatement envisagé quoi faire avec cette allocation ?...)

1.3 - Qu'avez-vous pensé de cette proposition de la Mission locale ?

Relances

Est-ce que cette proposition vous a paru intéressante ? *Expliquer ...*

Est-ce que vous avez pensé que c'était approprié (justifié par rapport) à votre situation ? *Expliquer ...*

1.4 – Lorsque le RCA vous a été présenté, qu'est-ce qui vous a paru compliqué ?

Son mode de fonctionnement, les papiers à remplir, ...

1.5- Avec le RCA, vous vous êtes engagé sur un contrat de 2 ans avec la Mission locale. Que pensez-vous de cette durée ?

Cette durée est-elle trop longue ou trop courte ? Permet-elle d'avoir le temps de construire des projets ?

Avec le RCA, vous devez normalement venir tous les mois faire le point sur votre situation avec votre conseiller.

1.6- Que pensez-vous de cette obligation ?

1.7- Cette obligation vous paraît-elle juste (légitime, normal) ? En quoi ?

1.8- Avez-vous pu respecter facilement cette obligation ? Avez-vous dû prévoir des aménagements particuliers ? Lesquels ?

II –SYNTHESE DE LA SITUATION DU JEUNE AVANT L'OBTENTION DU RCA

*Depuis **deux ans**, vous bénéficiez du RCA (revenu contractualisé d'autonomie). Je souhaiterais **rapidement** évoquer avec vous votre situation avant d'avoir cette allocation.*

1. Faire préciser la date d'obtention du RCA et les circonstances de la « demande »

Avant de bénéficier du RCA, dans quelle situation étiez-vous par rapport :

2. A l'emploi : étiez-vous en emploi ? en formation ? sans activité ? ...

Si en emploi : date début contrat, type de contrat, secteur

Si inactivité : durée de l'inactivité

Si formation : date d'entrée en formation, type de formation, qualification visée

Niveau de qualification ou diplôme ? date de sortie du système scolaire à l'obtention du RCA ?

3. Au logement : viviez-vous chez vos parents ? en logement autonome ? en couple ?

Quel budget (mensuel) consacriez-vous à ce moment là pour vous loger ?

4. Avant d'avoir le RCA, de combien disposiez-vous de budget, par mois, pour vivre ?

5. Au moment d'avoir le RCA, qu'envisagiez-vous ?

Chercher une formation

Chercher un emploi

Demander de l'aide à la Mission locale, au Pôle Emploi

Déménager seul ou en couple (...)

III - LE DISPOSITIF RCA : USAGES ET UTILITE PERÇUE

➔ Utilisation de l'allocation

1. Avec le RCA, à combien s'élevait votre budget mensuel ?

2. Comment avez-vous utilisé l'allocation RCA ?

En spontané puis relance sur :

Faire préciser une estimation des sommes affectées à chaque dépense

☞ En matière de logement,

Avez-vous utilisé le RCA pour régler des factures, votre loyer ... ?

Quelle somme mensuelle cela représente ?

☞ Pour votre vie quotidienne,

Pour quelles dépenses de la vie quotidienne, avez-vous utilisé ce RCA ?

Quelle somme mensuelle cela représente ?

Relance sur la vie sociale, aider la famille si besoin...

☞ Pour vos projets d'insertion,

Le RCA vous a-t-il aidé à couvrir des frais engagés dans le cadre de votre ... recherche d'emploi, formation, emploi actuel ...

Quel type de dépenses (frais d'inscription, cout de la formation, repas extérieurs, transports ...) ?

Quelle somme mensuelle cela représente ?

☞ Pour épargner (faire des économies),

Le RCA vous a-t-il permis de mettre un budget de côté pour réaliser un projet particulier ?

3. Quelles dépenses supplémentaires avez-vous pu réaliser grâce au RCA ?

4. Diriez-vous que ces dépenses supplémentaires étaient essentielles pour avancer dans votre vie ?

En quoi vous paraissent-elles essentielles ?

5. Si vous n'aviez pas eu le RCA, comment auriez-vous trouvé l'argent nécessaire à ces dépenses ?

➔ Compréhension du mécanisme de l'allocation

Le RCA est une allocation attribuée pour deux ans, en complément d'un revenu et dégressive à partir de la deuxième année.

6. Avez-vous été clairement informé de ces règles par votre conseiller ? et quelles conclusions en avez-vous tiré ?

7. Avez-vous pu anticiper cette baisse de l'allocation ? quelles conséquences cette diminution a-t-elle eu sur votre vie quotidienne.

8. Que pensez-vous de la durée de l'allocation ? En deux ans, avez-vous pu mener vos projets à bien ?

9. Que pensez-vous du principe d'une allocation attribuée en complément d'un revenu d'activité ? Avez-vous pu estimer le montant de votre allocation mensuelle ?

IV – EFFETS DU RCA SUR LES PARCOURS ET TRAJECTOIRES

➔ Bilan des effets RCA sur la situation du jeune, avant / après RCA

1. Au final, en deux ans, qu'est ce qui a changé dans votre vie ?

Relance sur : la formation, l'emploi, la situation familiale, le logement, la mobilité...

2. Ces changements sont-ils liés au RCA ?

3. Et plus spécifiquement à l'allocation, à l'accompagnement de votre conseiller mission locale ? aux deux !

4. ou ni l'un ni l'autre > à d'autres facteurs : la famille, la mobilisation du jeune dans une recherche personnelle d'emploi...

➔ Accompagnement de la mission locale

5. La Mission locale vous a-t-elle aidé ou orienté dans votre gestion de cette allocation RCA ?

Relance

Que pensez-vous des conseils qui vous ont été donnés ?

6. Les points mensuels avec la Mission locale ont-ils été l'occasion d'avoir des échanges avec vos conseillers sur votre situation/ vos projets?

Relances : Quels sujets avez-vous pu aborder lors de ces contacts mensuels? Ces échanges ont-ils permis de faire avancer vos projets ? Étaient-ils trop ou pas assez fréquents ?

➔ Plus-value RCA

7. Pour finir, selon vous, quelle pourrait être la plus-value du RCA ?

8. Que faudrait-il mettre en œuvre pour améliorer ce dispositif ?

Relances possibles

Allonger la durée de perception de l'allocation

Augmenter l'allocation ou ne pas la rendre dégressive dans le temps

Renforcer l'accompagnement mission locale...

V – REACTIONS SUR LA GARANTIE JEUNES (vague 2)

Principes de la garantie jeunes :

la garantie d'une expérience professionnelle et la garantie de ressources

Un engagement de la mission locale à faire bénéficier le jeune d'une première expérience professionnelle par :

- La proposition régulière de mise à l'emploi : propositions d'emploi, de formation, d'immersion en entreprise ;
- D'un accompagnement renforcé pour lever les freins à l'autonomie du jeune > accompagnement sur le plan social et professionnel

Un engagement du jeune à :

- Etre acteur dans la définition de son parcours avec le conseiller mission locale ;
- Tenir les engagements définis avec son conseiller ; satisfaire toutes les étapes du parcours ;
- Assumer une forte mobilisation, l'équivalent d'un temps plein pour la construction du projet, la recherche d'emploi...
- Signer un contrat d'engagement d'un an.

Sur le modèle du RCA, le versement d'une allocation équivalent au RSA, dégressive selon les revenus.

Que pensez-vous :

1. **D'un accompagnement renforcé à l'emploi garantissant une première expérience professionnelle ?**
2. **D'un accompagnement basé sur la confrontation au monde du travail par l'alternance de périodes de formation et d'immersion en entreprise ?**
3. **D'une garantie de ressources pour faciliter cet accès à l'autonomie professionnelle et sociale ?**
4. **De la signature d'un contrat engageant le jeune à s'investir pleinement dans son parcours d'insertion en collaboration avec le conseiller mission locale ?**

REMERCIEMENTS



Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
www.experimentation.jeunesse.fr